Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

Avril-Juin 2017
N° 189 - 7 €

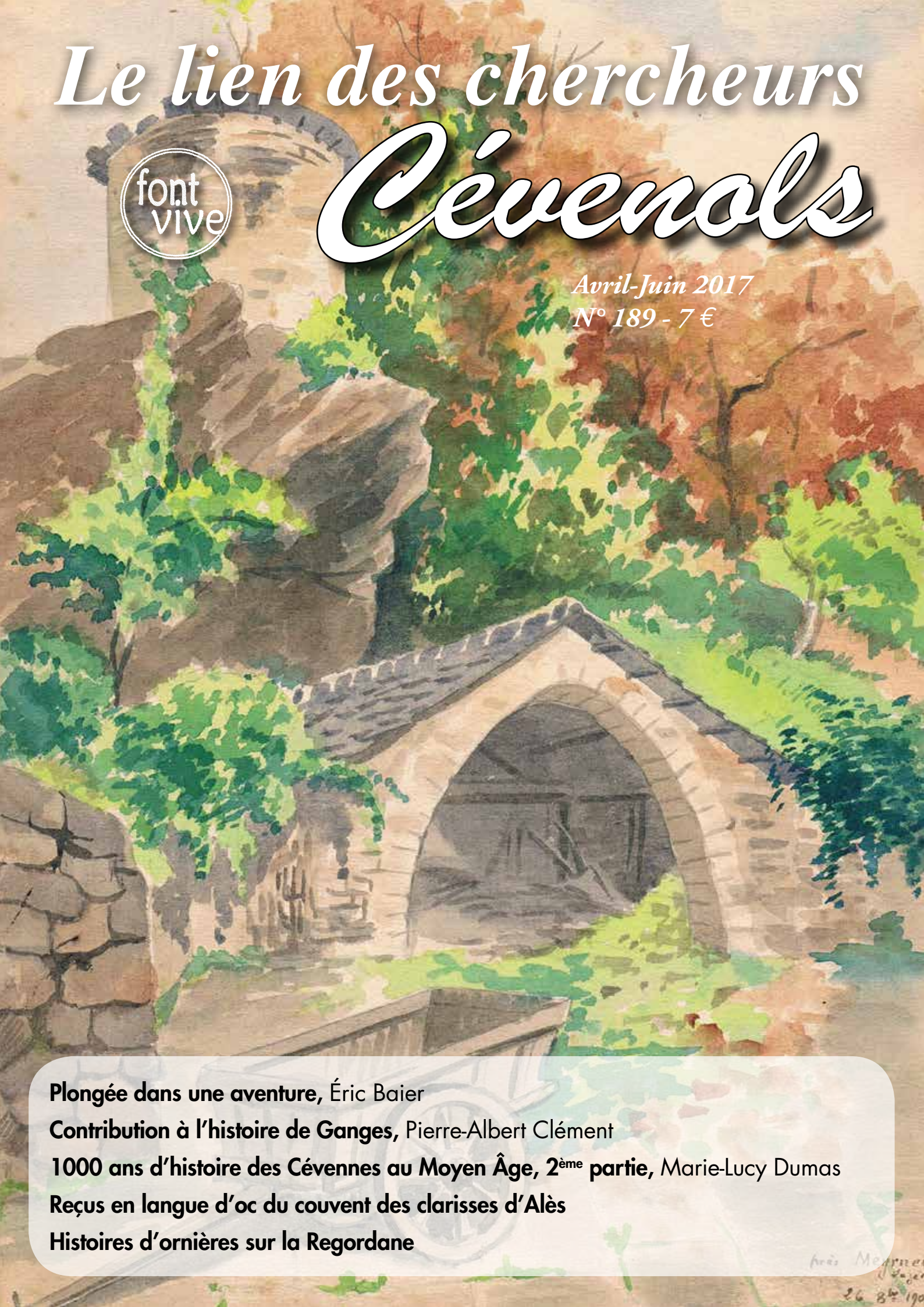

Plongée dans une aventure, Éric Baier
Contribution à l'histoire de Ganges, Pierre-Albert Clément
1000 ans d'histoire des Cévennes au Moyen Âge, 2ème partie, Marie-Lucy Dumas
Reçus en langue d'oc du couvent des clarisses d'Alès
Histoires d'ornières sur la Regordane

Sommaire

- **Le drone et la restitution 3D au service de l'Histoire, Robert Laganier,** p. 3
- **Plongée dans une aventure de « mémoire vivante » qui dura trois ans, Éric Baier,** p. 4
- **Contribution à l'histoire de Ganges, Pierre-Albert Clément,** p. x8
- **1000 ans d'histoire des Cévennes au Moyen Âge, 2ème partie, Marie-Lucy Dumas,** p. 15
- **Reçus en langue d'oc du couvent des clarisses d'Alès,** p. 22
- **Les dégâts de la Révolution au Vigan, documents,** p. 24
- **À propos de la Regordane, histoires d'ornières,** p. 25
- **Les copies des lettres des maires comme source d'information sur l'Ancien Régime, un document présenté par Bernard Atger,** p. 27
- **À lire et à consulter,** p. 29

Dessin de couverture de Albert Pauc, entre 1895 et 1900, « Près de Meyrueis »

Hôtel de ville de Ganges

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Pierre Chante et Michel Wienin
Secrétaire : Marineta Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésoriers : Frédéric Boyer et Paul Mazière
Chargé des hors-série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Patrick Arnault, Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Frédéric Boyer, Pierre Chante, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Robert Laganier, Paul Mazière, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, André Claveirole, Marie-Lucy Dumas, Jean-Gabriel Pieters, Marineta Mazoyer, Pierre Rolland, Nadine Rouayroux, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Conseil scientifique :
Richard Bousiges, Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3 Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, maquette Sébastien Chenaud.
La publication du Lien des Chercheurs Cévenols © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par Com'impact impression, 85 route d'Uzès, 30100 Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 5 euros ;
Adhésion de soutien : 8 euros
Abonnement sans adhésion : 24 euros
Abonnement + adhésion ordinaire : 27 euros
Abonnement + adhésion de soutien : 30 euros minimum

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012
PSSTFRPMON
3 Grand Rue 30450 Génolhac
Mise à jour octobre 2016

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier.
L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :
les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Agenda

21 mai : balade de printemps, voir ci-contre, page 3
Deuxième semaine de juin : atelier 3 D : voir page 3
25 août : assemblée générale de L.C.C. à St-Jean-du-Bruel (Aveyron) : plus d'informations dans le numéro du 1er juillet

Le drone et la restitution 3 D au service de l'Histoire

Robert Laganier

Un « Chercheur Cévenol » est souvent perçu comme un chercheur d'archives et de documents anciens et écrits, pour retrouver l'histoire d'un lieu ou de personnes… Nous nous proposons de montrer d'autres aspects possibles.

Tout d'abord, disons que depuis quelques années et surtout depuis la facilité du numérique, la photographie simple a déjà été intégrée par des chercheurs en complément à un texte historique. Photos en général du sol et parfois photos aériennes, rares car chères.

L'IGN avec ses photos aériennes nous donne une possibilité de vision autre et très intéressante d'un lieu. D'autant qu'il est maintenant possible de disposer des évolutions historiques du dernier demi-siècle.

Mais, récemment, sont devenus plus facilement accessibles de nouveaux outils :

- Tout d'abord des drones pour des prises de vues.
- Ensuite des traitements informatiques pour un rendu 3D ; c'est-à-dire pour disposer d'une reconstitution dans l'espace du sujet pris en photos.

Cela pouvant être : un vieux château, une ruine ou tout lieu objet de la recherche.

(C'est au chercheur à décider de son sujet d'intérêt).

Nous avons choisi les bâtiments de la commanderie de St-Jean-de-Jérusalem sur le Lozère, dite Gap-Francès, lieu-dit « L'hôpital ». L'atelier est d'abord : montrer la prise de vues et la mise en œuvre du drone sur le terrain. C'est ensuite les explications du traitement des données sur ordinateur et montrer des rendus possibles. Image 3D , ortho-photo, photosphère…

Pour montrer aussi les photos originales et une éventuelle vidéo sur ordinateur.

Nous voulons grâce à cet atelier 3D proposé par LCC, simplement établir cet autre Lien, bien dans l'esprit de notre association, en montrant les bases techniques de ces outils qui pourront, nous l'espérons, être facilement accessibles à des Chercheurs Cévenols. Ces outils sont aussi une mémoire pour aujourd'hui et demain… La précision pouvant facilement être du centimètre.

C'est donc d'un détail précis dont peut disposer le chercheur qui restera, par ailleurs, maître de toutes ses analyses et interprétations selon son sujet… Nous en ferons une restitution la plus exacte.

2ème semaine de juin : atelier 3 D. Pour cause de nuisances, le nombre de véhicules est limité sur le site. Nous avons réservé 6 places aux adhérents de L.C.C. pour participer à cet atelier (covoiturage obligatoire). Les 6 premiers inscrits seront informés par téléphone du jour exact et du lieu de rendez-vous. S'inscrire auprès de Marie-Lucy Dumas 06 42 54 34 63.

Agenda

21 mai : Balade de printemps autour de Saint-Brès (près de Saint-Ambroix, Gard)
9h 30 : rendez-vous à la mairie de St-Brès, place du Pont, accueil par Jean-Louis Borrelly : visite du vieux village, église et seigneurie
- vers 12 h30 : déjeuner au restaurant « le Bistroquet » à Courry (25 € tout compris : buffet d'entrées, confit de canard et ses légumes, dessert, vins, café)
- après-midi : marche sur le plateau des Gras avec visite du village des capitelles, des dolmens et des pins d'Ismaél. (env. 6 km à plat) ; porter des chaussures de marche (cailloux nombreux). Et si nous avons le temps visite du four à chaux de Vinçonnet.

Inscription obligatoire au 07 81 88 88 36, avant le 15 mai. Accompagnateur Jean-Louis Borrelly.

Notre adhérent Éric Baier réside une partie de l'année à Générargues, commune proche d'Anduze qui constitue l'objet de ses recherches. Il nous a récemment fourni (L.C.C. n° 187) un article historique très fouillé sur le hameau des Gypières, saluant au passage la revue locale *Mémoires et Grimoires*, éditée entre 1997 et 1999. Il propose ci-dessous une plongée dans l'univers de « mémoire vivante » qu'elle créa. Le comité de rédaction a considéré comme exemplaire « la mise en perspective » dont fait preuve Éric Baier et invite les auteurs de futurs articles à méditer de même leur sujet, plutôt que de relater simplement « comme ferait un catalogue » la succession des données historiques. Analyser ceux qui ont écrit l'histoire et ce qu'ils ont recherché, s'appelle faire de la « métahistoire », un mot bien savant pour désigner cette prise de recul qui nous permet ici de comprendre ce qui a intéressé les chercheurs de mémoire vivante, à une époque donnée.

Plongée dans une aventure de « mémoire vivante » qui dura trois ans

par Éric Baier

La publication de la revue locale de Générargues et Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, « *Mémoires et Grimoires* », dura trois ans, de 1997 à 1999. Sa courte vie et ses objectifs reflètent la volonté courante dans l'histoire locale de redonner vie à des archives familiales ou publiques perdues dans la nuit des malles archaïques ou des greniers poussiéreux. L'histoire appelle ce mouvement : « Mémoire vivante ». La clef de ce processus est de lancer un appel public à tout document d'archives orales ou écrites auprès d'un groupe de personnes identifié sur un territoire donné. C'est ce qui arriva, dans les deux communes mentionnées, le 1er mars 1997. L'appel était lancé par :

M. Forget de Carnoulès † ; Mme de Fontanès, de Blateiras † (trésorière) ; Mme Gauthron, de Blateiras ; Mme Koyan, de La Rode.

Les archives actuelles de « *Mémoires et Grimoires* » sont entre les mains de Marc Hauser à Générargues[1]. Un répertoire complet des textes publiés entre 1997 et 1999 a été réuni par Jean-Gabriel Pieters, remercié ici pour son travail. Le succès de l'appel fut certain, des dizaines de documents et écrits furent remis au comité.

L'éventail des thèmes traités

Thème	Nbre articles	Nb de pages total : 511	Commentaires
1. Histoire locale et démographie	4	54	La plupart de ces textes sont dus à la plume de Jacques Galzin (*)
2. Religion	4	110	Le temple de Générargues occupe une place importante, le pasteur Almeras également
3. Période révolutionnaire	3	195	Une source locale a produit de nombreuses archives locales sur cette période

* Jacques Galzin (1911-1995). Auteur de *L'évolution de la population en Cévennes durant 9 siècles*, 70 pages dactylographiées s.d. ; de *Paysans pauvres des Cévennes*, 139 pages dactylographiées s.d. Collection J. G. Pieters. Ingénieur en génie rural en retraite. Voir L.C.C. n° 37, pp. 9-10, « Recherches sur les forêts qui ont disparu en Cévennes ».

1 La collection complète a été donnée, à la demande de Mme de Fontanès, au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes, à Génolhac.

4. Administration locale, vie politique	5	21	Voirie, trafic local, voies de communication
5. Patrimoine, lieux-dits, environnement, toponymie	7	39	L'une des rédactrices avait une prédilection pour la toponymie. Un thème de prédilection est celui du château de Saint-Sébastien.
6. Société : maladies	5	30	Le seul document de mémoire orale fait référence à un mariage et à un enterrement
7. Cartes postales, images, blasons, iconographie	9	15	
8. Courrier des lecteurs	5	5	
9. Divers hors-thématique		42	

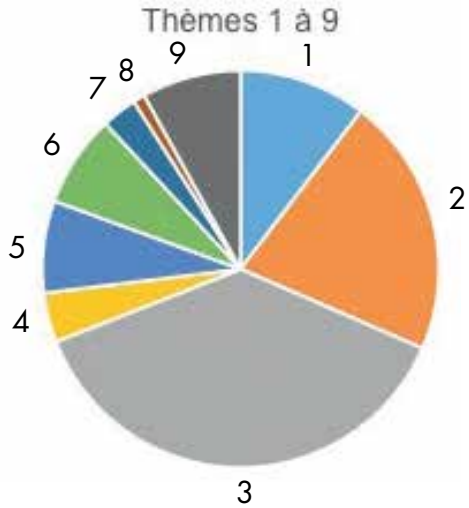

Sur 511 pages publiées, ce sont finalement les trois premiers thèmes (histoire locale et démographie, religion, période révolutionnaire) qui occupent plus des 2/3 de la publication.

Méthode aléatoire

La méthode de l'appel public à tout document oral ou écrit (cf. éditorial du n° 1 mars 1997) débouche nécessairement sur une absence de classement préalable des thèmes traités. Les documents publiés vont plutôt révéler les « restes » ou les traces laissées par le passé dans les archives familiales. Ces « restes » ou « sédiments du temps passé » révèlent une autre histoire que

Carte postale, vue générale de Générargues

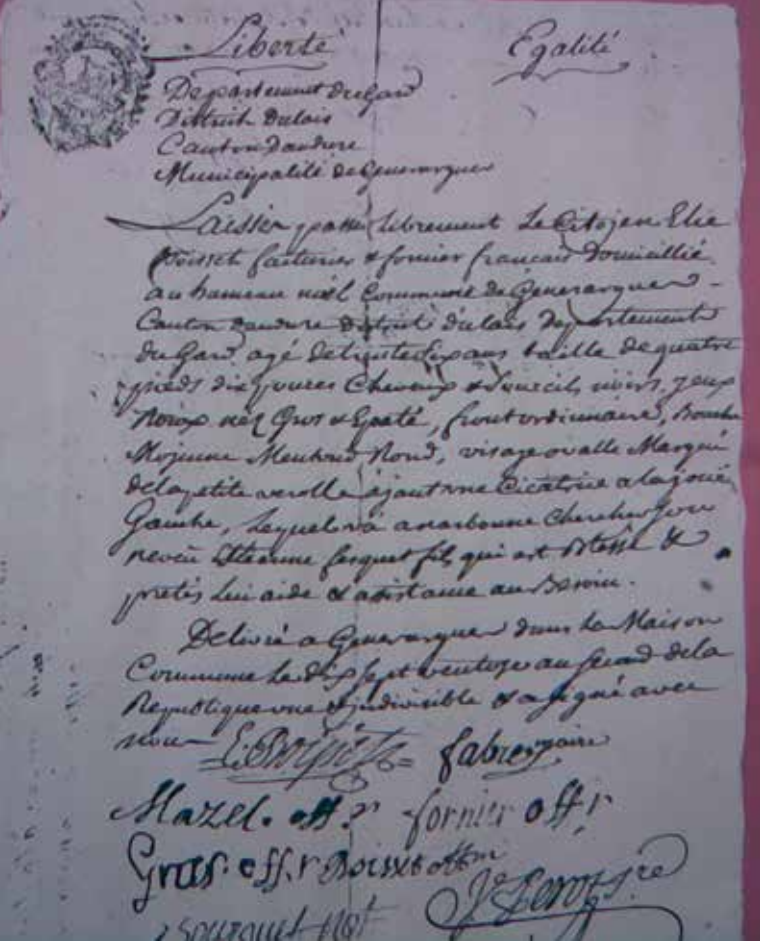
Liberté Egalité

Un laisser-passer

l'historiographie officielle. L'historien professionnel, en préalable à son travail, se fixe un terrain délimité de recherche, se pose les questions pertinentes relatives à ce terrain, puis en tire une interprétation. L'appel au public procède de manière inversée. Il ne cherche aucune interprétation historique et laisse libre cours à la constitution d'un terrain. La part prépondérante laissée à la période révolutionnaire dans « *Mémoires et Grimoires* » est le fait d'une ou deux personnes qui ont par hasard conservé de nombreux documents sur cette période et ont souhaité les livrer à la revue. La revue n'a publié qu'une partie des documents reçus sur cette période révolutionnaire, se jugeant en effet « submergée » par ce choix historique aléatoire. Elle a dû faire face à une famille individuelle qui avait conservé une véritable mine de documents personnels, laisser-passer : (voir photo ci-dessus), titres de transports, livrets d'enregistrements aux armées de la Ière République et même la mémoire des réparations faites au fusil du garde-champêtre.

Entre histoire imaginaire et histoire non filtrée

Je me suis laissé guider, dans les lignes qui suivent, par l'excellent mémoire de Karine-Larissa Basset et Jean-Noël Pelen intitulé « L'édification d'un parc imaginaire des Cévennes » paru dans la revue *Territoire en mouvement*, n° 31/2016. La question traitée par les auteurs est celle de l'élaboration « *à partir du XVIIIe siècle, d'un ensemble de référents et de marqueurs partagés, historiques, culturels et paysagers, constitutifs d'une « identité des Cévennes* ».

L'histoire des Cévennes est particulièrement fertile dans la production de ces référents tels que : « le paysage des terrasses et des châtaigniers, la mémoire orale cévenole, le protestantisme, les vertus de résistance et d'ouverture etc. » auxquels j'ajouterais la sériciculture et la guerre des Camisards.

Le rayon d'action de la revue, comme cela est précisé dans l'éditorial du n° 1, « *n'empiétera qu'avec un minimum d'extension sur les communes riveraines* ». L'appel à un public très marqué localement révèle en plus des archives mises à jour, la notion de « témoignage personnel » de la personne qui les produit. Il y aurait une sorte de « supplément de légitimité » ajouté au fait historique brut en associant à une publication très restreinte dans son audience et destinée à des convaincus, des gens faisant partie de l'exigüité du village. L'action de partager se fait en privé, à l'abri des regards extérieurs. La communication sur les référents culturels est partagée autant par l'appelant que par le répondant de manière préjudicielle. Voici trois exemples de référents présents dans la revue :

1. Le temps huguenot. L'article du cahier 2,1999, p. 7-24 « Une grande figure de pasteur : Théophile Almeras », écrit par Madame Danielle Bertrand agrégée d'histoire, ne rompt qu'apparemment avec l'idée d'appel au public. Si la rédactrice est bien historienne professionnelle et fonde son étude sur l'analyse de sources publiques, elle fait une interprétation très personnelle et locale de l'interruption « brutale des registres au milieu de la rédaction d'un acte de mariage ». Elle note qu'en dernière page figure une annotation d'un capitaine de dragons, postérieure d'environ quatre ans au dernier acte rédigé par le pasteur. Elle laisse alors à chaque lecteur habitant la commune le soin d'imaginer quel drame a interrompu l'activité du pasteur. Ce suspense, que j'interprète comme un référent culturel sous-jacent, est d'ailleurs repris dans LCC n° 156, janv/mars 2009 sous la plume de Marie-Lucy Dumas qui voit également dans l'interruption du document une fin émouvante liée aux circonstances historiques. Toutefois, le vide de quatre ans qui frappe le document reste muet sur les causes de cette interruption. Le seul fait vérifiable est de constater qu'« *au mois de juillet 1685, Théophile Almeiras est sommé de s'exiler : il se réfugie à*

Lausanne en Suisse » (LCC 156, page 6, cité plus haut).

2. Le retour de la ruralité. Les données commentées (cahier 1, 1997 p. 6-12 et cahier 3 et 4, 1997 p. 28-37 et cahier 3, 1998 p. 1-38) par Daniel Galzin sur l'agriculture dans le pays des Cévennes, sont enracinées dans le terroir. La ruralité occupe chez lui une place prépondérante qui débouche sur l'idée dominante de retour à la nature.

3. Le paradoxe des Cévennes : exiguïté et ouverture. L'une des contributions occasionnelles à « Mémoires et Grimoires » est celle d'André Georges Fabre dans le cahier n° 2 de 1998, bien connu des lecteurs de LCC (*). Comme le disait Pierre A. Clément dans sa préface au livre de cet auteur, *Un mas témoin Driolle, près d'Anduze,* Éditions *In-Quarto* 1994, d'André George Fabre : c'est un « fils du pays d'Anduze auquel il est toujours resté fondamentalement attaché ». Pierre A. Clément conclut en affirmant que cet auteur a rejoint « la grande lignée de ceux auxquels il a lui-même rendu hommage dans sa fresque littéraire publiée en 1979 : *Au cœur de la Cévenne avec ses écrivains* ». A. G. Fabre propose dans ce cahier une étude très éclairée du fameux carrefour de Montsauve, un « estrangladou » (photo ci-contre) qui a duré jusqu'à l'ouverture de la route d'évitement de Montsauve. Ce qu'il faut relever dans cette contribution, c'est son caractère particulièrement scientifique qui resitue ce carrefour étranglé dans la longue période et dans son contexte de communication. Inséré dans cette revue locale, cet article illustre le paradoxe des Cévennes (et de la revue) entre exiguïté et ouverture.

L'estrangladou de Montsauve

Le but est atteint

L'objectif fixé dans le n° 1 de la revue semble largement atteint au neuvième numéro. La constitution d'une réserve d'archives privées et publiques sur Générargues et Saint-Sébastien est réalisée. Le problème est la subite rupture de publication, explicable par les décès et les fatigues. Reste ce « sédiment » accumulé de mémoire vivante qui pourrait refaire surface demain sous une forme à inventer.

* *L.C.C.* N° 134 – juillet-septembre 2003, p.1 : In memoriam – André Georges Fabre.

Un mas de la région de Générargues, dessin de Géa Augsbourg, Cévennes,La Baconnière, Neuchatel, 1957.

Contribution à l'histoire des origines de Ganges

Un texte inédit de Pierre A. Clément
Notes de Michel Wienin.

Jusqu'à ce jour, aucun travail de synthèse n'a été effectué pour essayer de comprendre comment Ganges a pris naissance au début du deuxième millénaire.

Pourtant, il s'agit de l'une des villes médiévales pour lesquelles nous possédons l'un des plus importants fonds documentaires du Languedoc, grâce en particulier au Cartulaire de Maguelone. Ces textes ont été complétés et traduits par l'abbé Marcel Guy dans son ouvrage, *Les seigneurs de Ganges de 1096 à 1340*[1].

Il faut dire que le processus d'urbanisation au XIIe siècle s'avère d'une rare complexité, car l'habitat primitif s'est développé autour de deux noyaux assez difficiles à distinguer au premier abord.

Si la lecture des plans du XVIIe et du XVIIIe siècle, et surtout l'analyse fine du remarquable compoix de 1636 conservé aux Archives de l'Hérault[2] permettent de repérer les deux pôles d'occupation, l'absence totale de relevés de fouilles ne peut que décourager ceux qui voudraient tenter de reconstituer le bâti médiéval. Comme les villes voisines d'Anduze et de Sauve, elles aussi héritières d'un passé prestigieux, Ganges n'a jamais été le cadre de fouilles ou de sondages scientifiques, malgré les opérations dites d'urbanisme qui s'y sont multipliées au XXe siècle.

Pour combler ces lacunes de l'archéologie, il est bon de reconstituer le réseau de voies de communication qui explique la localisation du premier habitat. Il faut avant tout bien voir que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la liaison entre Ganges et le Vigan s'est effectuée par Sumène. Le tracé emprunté de nos jours par la D 999 n'a été ouvert à la circulation que lorsque l'intendant de Bâville eut fait sauter le verrou rocheux des gorges abruptes de l'Hérault entre la carrière de Ferrussac et le confluent de la Vis. La voie charretière gallo-romaine des Rutènes qui reliait Nîmes à Rodez[3] évitait le site actuel de Ganges. En arrivant de Saint-Hippolyte, elle obliquait à droite au lieu-dit Le Puech pour se diriger directement vers Sumène.

Cet itinéraire antique a inspiré la compagnie P.L.M. lorsqu'il a fallu construire la voie ferrée entre Nîmes et Le Vigan[4]. Les ingénieurs du rail ont choisi eux aussi la vallée de la Sumène, Cap-de-Coste et Pont-d'Hérault pour implanter leur ligne.

La gare de Ganges est d'ailleurs construite sur l'emplacement supposé, mais non vérifié, de l'habitat antique qui se serait donc établi aux abords mêmes de la route des Rutènes[5].

Le site de la ville actuelle s'étale à la cote 165, huit cents mètres en contrebas[6] du Puech (cote 201). Il s'inscrit entre le lit à sec de la Sumène (cote 150), rebaptisée récemment le Rieutord[7], et le val d'Hérault (cote 139).

Si Ganges est restée légèrement excentrée par rapport au réseau de chemins charretiers, elle a été reliée directement, au moins depuis le haut Moyen Âge, aux sites majeurs de la région par des chemins muletiers. Un acte de 1189 du Cartulaire de Maguelone[8] cite le « *pedatico veteri* », le vieux

1 Guy, Marcel, Les seigneurs de Ganges, 1ère partie, 1096-1340, éditions Lacour, Rediviva, 1988.

2 Arch. dép. Hérault, 71 EDT CC2.

3 Clément, Pierre A. : *Les chemins à travers les âges*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1984.

4 Affirmation plus poétique qu'historique. La ligne de Nîmes au Vigan a été concédée à la PLM en 1863, la gare de Ganges mise en service en 1872 et le tronçon Ganges-Le Vigan par Sumène en 1874. Dans les nombreux dossiers conservés (AD 30, 34, SNCF…), ce sont la desserte du centre industriel de Sumène (filatures et bonneterie de soie, mines, tonnellerie, bois…) et secondairement le trajet plus court et plus facile à réaliser (moins d'ouvrages d'art qu'en suivant l'Hérault) qui sont pris en compte, jamais le tracé de l'ancienne route que la ligne ferrée évite d'ailleurs en passant par la rive gauche du Rieutord. Note de Michel Wienin.

5 Le suivi des creusements de fondations des nombreuses villas construites ces dernières décennies sur le Puech n'a pas donné de vestiges significatifs. Note de Michel Wienin.

6 Comprendre : « en contrebas, à 800 m (au SO), du Puech… »

7 Rieutord est le nom figurant sur la carte de Cassini, la carte d'Etat Major de 1860 etc. Il est systématiquement utilisé à Sumène et plus en amont (on trouve aussi, mais rarement Suménette et Ruisseau de Sanissac). Ce n'est qu'à Ganges qu'on utilisait le nom d'Ensumène (pour En Sumène où « en » n'est pas une préposition mais la particule « honorifique » occitane qui s'emploie comme un article devant un nom propre), comme par exemple sur la carte géologique et la Statistique d'Emilien Dumas. On trouve aussi torrent (cad. nap.), ruisseau, grave, rivière et même chemin de Sumène (presse du XIXe). La Sumène, au féminin contrairement aux hydronymes occitans, est certainement une francisation assez récente. Note de Michel Wienin.

8 Charte CCII – 3 mars 1189.

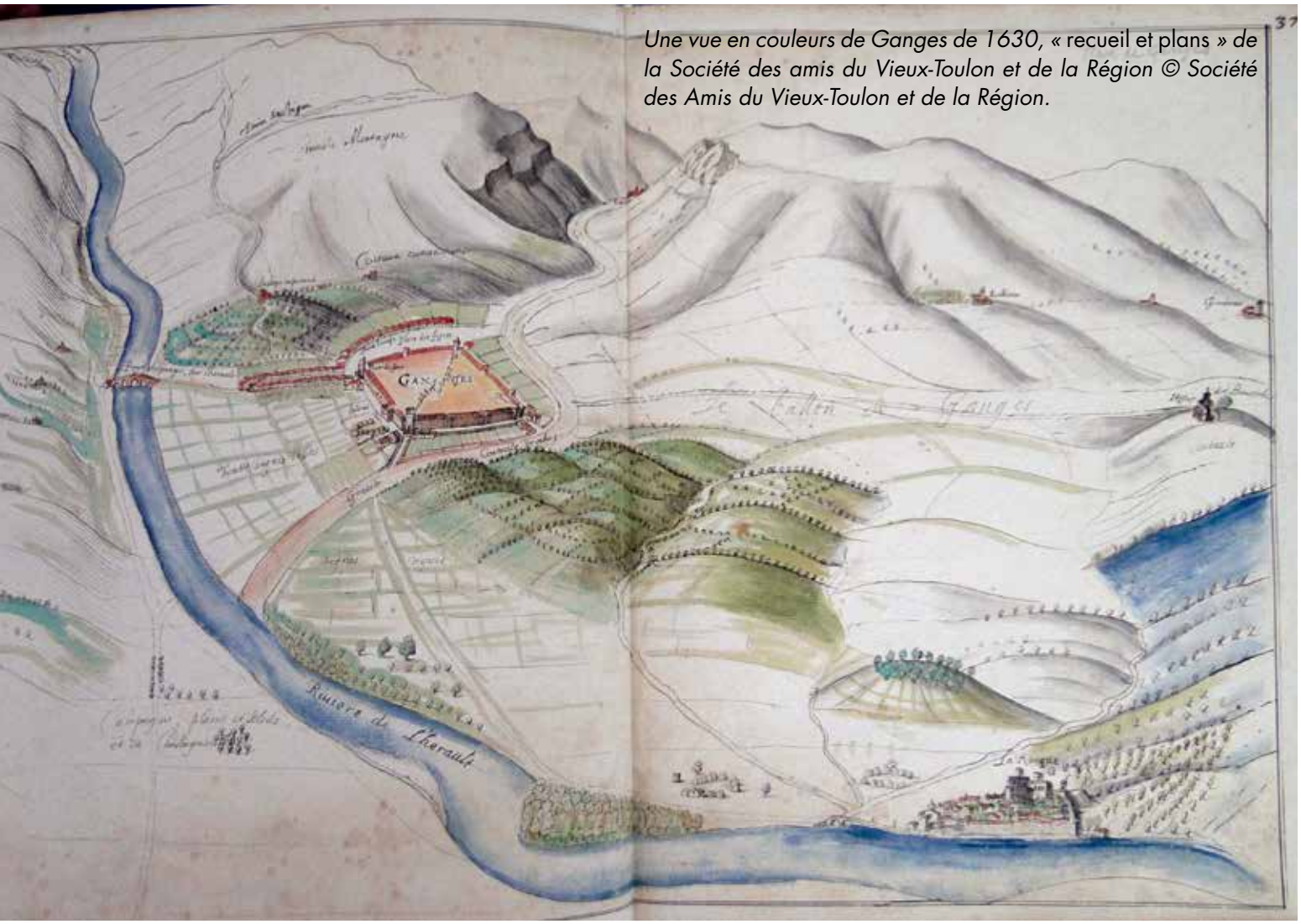

Une vue en couleurs de Ganges de 1630, « recueil et plans » de la Société des amis du Vieux-Toulon et de la Région © Société des Amis du Vieux-Toulon et de la Région.

péage, perçu sur les chemins de Montferrand[9] à Ganges et de Montpellier à Ganges. Ces deux itinéraires muletiers avaient un parcours commun depuis le Logis du Bois[10] où ils se rejoignaient. Le chemin ferré en direction de Lodève, le chemin d'Espagne que suivaient les gens de pied et de cheval, empruntait la vallée de la Vis avant de grimper sur le Larzac. Il quittait Ganges par le Pont Vieux construit au XIIIe siècle à l'emplacement d'un vieux gué sur l'Hérault.

Mais avant tout, à l'image des plus anciennes villes du Piémont cévenol, Ganges se présente comme un authentique nœud de drailles. Certainement depuis la plus haute antiquité, le site a constitué l'étape traditionnelle des troupeaux montant à l'estive ou en redescendant.

Le nom latin médiéval d'*Aganticum* mentionné systématiquement dans les cartulaires dérive du nom grec *Akanticos* qui signifie « épineux ». Il évoque donc les nombreux lieux-dits l'*Espinas*, l'*Espinasse*, l'*Espinassous* qui jalonnent en Cévennes les itinéraires de transhumance. Il s'agissait des enclos protégés par des haies d'arbustes épineux à l'intérieur desquels les troupeaux étaient mis à l'abri pendant la nuit.

Je partage donc l'opinion d'Hamlin qui écrit que Ganges a hérité d'un nom grec équivalent de l'occitan *Espinós*[11] La présence d'un vocable dérivé du grec dans la vallée de l'Hérault n'a d'ailleurs rien d'exceptionnel[12].

Tout laisse à penser que les bergers avaient cou-

9 Château au-dessus de Saint-Mathieu-de-Tréviers, à l'extrémité orientale du chaînon du Pic Saint-Loup, entre Montpellier et Quissac. Au M.A., le terme semble avoir désigné la montagne dans son ensemble et « val de Montferrand » la dépression périphérique. Aujourd'hui, nous parlerions de chemin du Pic St Loup. Note de Michel Wienin.

10 Commune de N.D. de Londres, au bas de la montée au col de la Cardonille (côté sud).

11 HAMLIN, Franck R. : *Les noms de lieux du département de l'Hérault*, Lacour, Nîmes, 1983.

12 Hormis Agde, sur la côte, Hamelin ne site aucun toponyme d'origine grecque dans la vallée de l'Hérault. La demi-douzaine proposés dans le département sont soit des termes passés en latin, soit issus d'anthroponymes. L'origine du nom de Ganges a donné lieu à des hypothèses variées, par exemple à partir du celtique *auantia* = rivière, à cause de son gué particulièrement important et le choix de P.A.C. me semble clairement plus affectif que fondé scientifiquement. Note de Michel Wienin.

tume de faire halte sur la terrasse alluvionnaire inscrite entre la Sumène et l'Hérault. À la montée, ils empruntaient, au lever du jour, le lit aérien de la Sumène dont les eaux s'écoulent dans une rivière souterraine[13].

Si on peut estimer à plus de cent mille le nombre d'ovins qui, au XVIIIe siècle, suivaient encore cet itinéraire pour regagner soit l'Aubrac par l'Espérou et le Perjuret, soit le Margeride par Bomperrier, la Can de l'Hospitalet et Florac, on se rend compte de l'animation qui devait régner à Ganges à la période de la montée et de la descente des troupeaux.

Il est hautement symbolique que les deux derniers fanatiques de la draille que furent Adrienne Durand-Tullou et moi-même ayons respecté l'arrêt mythique de Ganges lors de nos transhumances respectives. Le 10 juin 1965 à l'aller et le 30 septembre de la même année au retour, Adrienne raconte sa pause sur la place des nouvelles Halles. De mon côté, lors des descentes que j'ai suivies en septembre 1989 et en 1990, j'ai partagé le repas du soir de mes bergers, qui avaient coutume de se restaurer dans le lit mort[14] de la Sumène, au droit des locaux de l'Equipement[15].

Cette évocation d'*Aganticum* comme étape multimillénaire de l'*Estèvaduro*[16] nous introduit originalement dans la reconstitution du schéma d'urbanisation.

La charte de 1116 et la bipolarisation de l'habitat

La première mention de Ganges dans le Cartulaire de Maguelone ne remonte malheureusement pas plus haut que 1116[17]. Il s'agit d'un acte par lequel les frères Raymond de Pierre[18] et Pons de Pierre dont la famille va porter pendant plusieurs siècles le titre de seigneur de Ganges, signent un déguerpissement en faveur de Galtier, évêque de Maguelone.

Dans ce texte, ils rappellent que leur père, Pierre de Pierre, avait déjà effectué un *concambio* (échange) avec l'église de Ganges à qui il avait rétrocédé *quadam parte ciminterii*, une certaine part de ses droits sur le cimetière, c'est-à-dire de la part qu'il prenait sur les sépultures. Ce renvoi à une convention précédente permet d'avancer que la fondation de l'église remonte au moins aux environs de 1075.

Le déguerpissement lui-même concerne l'église Saint-Pierre de Ganges dont les frères Raymond et Pierre[19] paraissent s'être emparés illégalement de la possession. Ils la restituent « *cum decimis et primiciis et oblacionibus et cimenteris* », qu'il faut traduire par « avec les dîmes (sur les récoltes), avec les prémices, avec les aumônes et avec les droits sur le cimetière ».

Parmi les autres revenus rétrocédés à l'évêque figure la leude des langues, sous-entendu de bœuf, ce qui indique que la population de Ganges était déjà suffisamment importante en 1116 pour justifier l'existence d'un abattoir et la vente de viande bovine.

À titre pittoresque, il faut citer également la « *deportacio racemorum* », la taxe sur le transport jusqu'aux cuviers de Ganges des raisins cueillis dans les vignes exposées au soleil levant sur la rive droite de la Sumène dans le quartier actuel du stade et des villas résidentielles.

L'intérêt essentiel de l'acte de 1116 réside dans la mention, parmi les fiefs que Galtier donne en échange du déguerpissement, de la « *stare vestrum quod habetis juxta ecclesiam de Agantico* », de la maison (ou plutôt du château) que vous (Raymond et Pons) possédez tout contre l'église de Ganges.

Nous avons là tout simplement une vision claire du cœur de la ville au début du XIIe siècle avec un château et une église se joignant l'un à l'autre dans un espace à cheval sur l'actuelle rue Frédéric-Mistral, c'est-à-dire au sud du Plan de l'Ormeau.

Par contre, rien n'indique si, à l'origine de ces deux édifices, on trouve soit l'évêque de Maguelone, soit la famille de Pierre, soit même un autre fondateur. Toujours est-il que les deux constructions sont tellement imbriquées que la maison du prêtre est implantée à l'intérieur de la *curia* (la cour) du château.

Enfin, ne quittons pas la charte de 1116 sans mettre en exergue la mention des droits sur les ventes (les lods) que les de Pierre reçoivent à la fois sur les immeubles situés dans la villa qui a pris naissance autour de l'ensemble église-château et dans l'*alia vila*, « l'autre villa ».

Voilà donc la preuve que l'habitat est bipolarisé en 1116 !

13 Pérenne en amont de Sumène, le Rieutord disparait par plusieurs pertes à son entrée dans les calcaires un peu en aval de cette ville. Ses eaux vont ressortir dans l'Hérault en aval de Laroque (les Sourcettes). Note de Michel Wienin.

14 Ou plutôt temporaire car, simplement à sec, car il redevient actif lors des crues.

15 Durand-Tullou, Adrienne : L'ultime transhumance ovine en Aubrac, *L'Aubrac, Tome 2*, CNRS, Paris, 1971 et Clément, Pierre A. : *En Cévennes avec les bergers*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1991.

16 Oc. *estivadura* = montée à l'estive.

17 Charte XLII – 23 septembre 1116.

18 De Pierre est la forme actuelle du nom de la famille, toujours subsistante ; les documents anciens écrivaient *de Peyre*. Note de Michel Wienin.

19 Erreur probable pour Raymond et Pons. Note de Michel Wienin.

La charte de 1168 sur les noyaux urbains

En 1168, un autre acte du Cartulaire de Maguelone[20] donne une image plus précise du premier noyau urbain. On y apprend notamment que l'évêque et le seigneur de Ganges possèdent en « copropriété » la tour-clocher commune au château et à l'église.

Cette tour, qui est contiguë à l'église, est construite sur le sol du château. L'évêque Jean de Montlaur accorde à Raymond de Pierre, petit-fils de Pons de Pierre cité en 1116, le droit de pénétrer à l'intérieur du clocher pour entrer directement dans l'église quand il voudra venir y prier et servir le Seigneur.

Il est spécifié que c'est le prêtre desservant Saint-Pierre qui aura la garde des clefs des deux portes du rez-de-chaussée et de la trappe d'accès au premier niveau.

Toutefois, en cas de guerre ou de prise d'assaut de la villa du seigneur Raymond de Pierre, les clefs seront à la disposition de ce dernier. Cette clause signifie que le clocher jouera alors le rôle d'ultime refuge qui était l'une des fonctions fondamentales des tours féodales du début du Moyen Âge.

Cette même charte indique que le presbytère qui est situé dans la cour du château confronte d'une part avec l'*estar*[21] qui fut de Bernard Thomas et d'autre part avec l'estar qui fut de Guillaume de Morières avec entrée et sortie sur la *via publica*.

Enfin le seigneur remet à l'évêque « *alium domum quae dicitur Scola* » - une autre maison appelée l'École qui se trouve « devant l'église », ce que l'on doit interpréter comme « devant la façade ». Etant donné que les édifices du culte étaient alors orientés vers l'est, l'Ecole en question devait se trouver sur la bordure ouest du premier noyau urbain.

Enfin, le terme de *villa* évoque un habitat non protégé par des murailles, mais il ne faut pas se fier aveuglement à un vocabulaire fluctuant pour conclure que cette partie de Ganges ne possédait encore ni fossé ni muraille.

Toujours dans le même cartulaire figure un acte fondamental pour bien comprendre la bipolarisation du Ganges médiéval. Le 11 septembre 1162[22] Raymond de Pierre reconnaît à Béatrice, Comtesse de Mauguio, qu'il possède à titre de fief le « *castrum antiquum de Agangio* », dont il lui fait hommage.

Ce *castrum* représente le second noyau de la ville médiévale. Le qualificatif d'*antiquum* fait penser à la *pars antiqua* qui, à la même époque, désignait un des deux espaces primitifs de la ville de Montpellier. De toute façon, à Ganges également il s'agit d'un phénomène remontant certainement au XIe siècle car Raymond de Pierre précise bien qu'il confirme que cet hommage a déjà été rendu par ses *decessones*[23] /ancêtres.

Il n'y a pas d'ambiguïté possible sur la signification de « *castrum* ». Le mot exprime parfaitement le sens d'habitat clos de murailles que lui ont attribué à juste titre l'ensemble des médiévistes. D'ailleurs, l'acte en question ajoute « et omnes forcius sive municiones », ce qui atteste bien la présence de fortifications.

Dans la majorité des cas, l'existence de deux pôles d'urbanisation découle à l'origine de la juxtaposition de leurs châteaux ou de deux églises dont les fondateurs sont différents. Pour le « *castrum antiquum de Agangio* », aucun indice ne permet de déceler l'implantation d'un tel catalyseur. On connaît bien par les textes[24] une seconde église poétiquement appelée *Sancta-Maria circa fontes*, Sainte-Marie près des fontaines, mais le dénombrement de 1687[25] incite à la localiser au lieu-dit « *Mayre de Deu* » où la communauté possède une fontaine publique. Celle-ci est parfaitement identifiable au pied du Puech, c'est-à-dire bien à l'extérieur de l'agglomération médiévale et moderne[26].

La situation du castrum antique

Faute d'autres explications acceptables, ne peut-on envisager que le *castrum antiquum* se serait établi sur l'emprise de l'*Akantikos* ou *Espinous* où les troupeaux avaient coutume de faire étape ? L'usage millénaire voulait que les drailles, les pâturages ou *relargs*[27], les serres du contrat, soient la propriété des bergers d'estive en vertu du « *jus utendi* », le droit des utilisateurs.

Il est possible qu'à la faveur des mauvaises coutumes du haut Moyen Âge un féodal ait dépossédé les pâtres de Gothie de leur « *pausadou* », dont la situation était propice à la fondation d'un habitat regroupé. Dans un premier stade, la haie d'épineux aurait été remplacée par la classique palis-

20 Charte CXXXIII – 22 juin 1168.

21 Lieu de séjour, maison (oc.).

22 Charte CXIV – septembre 1162.

23 Lire sans doute « *decessores* » = prédécesseurs.

24 Chartes LXXXII et LXXXIII – 2 juillet 1152 – Actes passés « *infra ecclesiam S. Mariæ de Agantico circa fontes* ».

25 Arch. dép. Hérault, C 2978.

26 A l'origine du lieu-dit et du chemin du Tirondel, déformation de l'oc. Terondel, diminutif de Terond = source ou fontaine bâtie. Note de Michel Wienin.

27 Zone limitée en accès libre pour les bêtes, zone restreinte de pâturage temporaire proche des maisons ou d'un lieu de halte de transhumance. Sens dérivé : cour de récréation ! de l'oc. relargar = (re)lâcher. Note de Michel Wienin.

sade de bois qui, elle-même, aurait été suppléée au XIe siècle par une véritable muraille[28].

La bipolarisation entre l'espace où coexistent l'église et le château relevant de l'évêque de Maguelone et entre le *castrum antiquum* relevant du comte de Melgueil s'estompera en 1215. Cette année-là, le Pape Innocent III avait inféodé à l'évêque le Comté[29] de Melgueil dont le dernier titulaire était Raymond V, Comte de Toulouse[30]. Désormais la famille de Pierre n'avait plus, en principe, qu'un seul et même suzerain pour les deux parties de la ville.

C'est certainement à l'époque de la réunion des deux noyaux urbains sous la direction de l'évêque que s'est construite une nouvelle enceinte englobant la totalité de l'habitat. Le tracé des murailles du début du XIIIe siècle nous est parfaitement connu, toujours grâce au Cartulaire de Maguelone.

La partie orientale des remparts est décrite dans une charte de 1211[31] et dans une seconde de 1222[32]. Les seigneurs de Ganges y reconnaissent à l'évêque Guillaume d'Autignac la totalité du mur bâti à partir de la maison de Pierre de *Duabus Equabus*[33] que l'on situe au milieu de la rue qu'on appelle encore « Tras las Muralhas[34] », jusqu'à la maison de feu Raymond Bonami qu'on peut situer à l'emplacement de la poste actuelle.

L'acte précise qu'entre ces deux points extrêmes se trouvent deux portes fortifiées. L'une, le *portale boquerian*, canalisait le trafic en provenance de Nîmes et de Saint-Hippolyte, tandis que l'autre, le *portale Cruce* (de la Croix), recevait le flot de la circulation arrivant de Sumène et des Cévennes viganaises.

Il faut attendre 1262 pour disposer d'une description précise de la partie occidentale du dispositif de défense[35]. Henri de Rodez, petit-fils de Raymond de Roquefeuil par sa mère Isabelle, se fait reconnaître les droits de fief franc sur la tour de Ganges et sur une portion de la muraille. On ne sait d'ailleurs pas comment il était parvenu à se substituer à l'évêque dans cet enchevêtrement de droits féodaux.

Toujours est-il que Raymond de Pierre, seigneur de Ganges en 1262, stipule tenir de lui la totalité du mur bâti depuis la maison de Pierre Guirard, probablement celle qui appartenait à R. Bonami en 1211, jusqu'à la maison d'un certain Pons Redier, dont l'acte nous dit qu'elle fut jadis de Durand *d'en duas Egas*[36].

Le tracé occidental de la muraille inclut, nous dit-on dans ce texte, la « *Cordonaria* », la rue des Cordonniers, le *portale de Furno* (du Four) et le *portale de Barreria, quod alio nomine vocatur de la Roca*.

C'est la porte du Four qui accueillait piétons, cavaliers et muletiers ayant traversé l'Hérault au Pont Vieux. La porte de la Barrière, appelée aussi de La Roque, recevait marchands et voyageurs parvenant de Montpellier et au-delà.

Remis en état pendant les guerres de Rohan (1622-1629) et pendant la guerre des Camisards (1702-1705), le système défensif médiéval, avec ses hautes murailles et ses fossés de six mètres de large, resta en place jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. De même les quatre portes du Bouquier, de la Croix, du Four et de La Roque, dont les emplacements sont toujours visibles, continuèrent à filtrer la circulation à l'intérieur du centre historique jusqu'à la Révolution.

Si l'exégèse du Cartulaire de Maguelone débouche sur une parfaite approche de la morphogenèse de Ganges, elle permet aussi la mise en lumière d'une activité économique florissante dès le XIIe et le XIIIe siècle.

Une ville prospère au XIIIe siècle

Grâce au testament de Pons de Pierre, rédigé en 1218[37] nous connaissons l'existence d'une part de la leude sur les céréales et, d'autre part, de mesures de capacité en pierre. Avant de mourir, le seigneur de Ganges effectue divers dons ; en particulier, il lègue à l'hôpital qu'a fondé son père une rente annuelle de 100 sous melgoriens à prélever sur la *lesda bladi de la peira* : la leude du blé qu'on perçoit à la pierre étalon[38].

Nous avons là la confirmation du rôle joué par Ganges en matière de commerce et de redistribution pour les céréales récoltées dans le pays.

On peut penser que les mesures en pierre, au standard des seigneurs de Ganges, se trouvaient au départ sur la place appelée de l'*Orgerie*, mais on ne sait pas où localiser celle-ci.

Il faut également noter que la leude, ancêtre du

28 FABRE, Ghislaine (sous la direction de) : *Morphogenèse du Village Médiéval – IXe – XIIe siècles*, Service régional de l'Inventaire, D.R.A.C. Montpellier, 1996.

29 Lire « le comté ».

30 *Bullaire de Maguelone*, Tome I, p. 365, 14 avril 1215.

31 Charte CCCXIII – 5 août 1211.

32 Charte CCCLXXXV – 4 août 1222.

33 En latin : « des deux juments ».

34 Cette appellation est en général donnée au singulier : Rue Derrière la muraille sur cadastre napoléonien, Rue Tras la Muraille actuellement.

35 Charte DCLII – 27 novembre 1262.

36 En occitan : « du sieur Deux-Juments ». Note de Michel Wienin.

37 Charte CCCLXIII – 18 septembre 1218.

38 CLEMENT, Pierre A. : *Foires et Marchés d'Occitanie*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1999, pp. 99-101 et 133-137.

droit d'octroi concernait également le sel, la farine, les fruits et les « cercles » de tonneau en châtaignier.

Une autre mention fondamentale pour faire ressortir la dynamique économique de la ville se rapporte au forum, c'est-à-dire à la place du marché. L'hommage rendu en 1262 à Henri de Rodez est signé « *in tabulis fori* », ce qui implique que Ganges possédait déjà son *forum* équipé de tables et de tabliers[39], abrités probablement sous des arcades. Nous sommes un 27 novembre et on voit mal un acte passé en plein air à cette date.

L'emplacement du *forum* ne pose aucun problème, puisqu'il n'est autre que celui de la place publique, ou place de marché, située immémorialement au carrefour des rues arrivant de la porte de la Bouquerie et de la porte de la Croix[40].

Une preuve convaincante de la vocation commerçante et industrielle de la ville peut être également découverte dans la liste des témoins qui assistent solennellement le 4 août 1222[41] à l'hommage rendu par Aigline de Ganges à Bernard de Mèze, acte passé Salle l'Evêque à Montpellier. Aux côtés de plusieurs chanoines, de six seigneurs voisins et de trois hommes de loi, on peut s'interroger sur la présence de trois « *macellarii de Nemauso* » : Pierre de Pomairol, Pierre de Valveria et Durant. Que font ces trois négociants nîmois en viande de bœuf et de porc ? Peut-être ont-ils des liens privilégiés avec Ganges où ils viennent s'approvisionner régulièrement en bestiaux, ou bien viennent-ils faire tanner les peaux des animaux abattus pour leur compte ?

Plan de Ganges annoté par P.A. Clément

La dernière hypothèse est étayée par la mention à leur côté de Béranger de Valveria, *corraterius*/tanneur, et de Vézian, *blanquerius*/mégissier. Cette spécialisation précoce dans l'artisanat et la vente des cuirs et peaux est également attestée par les noms de certaines rues. La « *cordonnaria* » ou « *couardonnaria* » était l'endroit où l'on vendait les chaussures en « *cordonan* » (en chevreau). La rue de la Vaquerie était celle où l'on exposait non pas les vaches, mais les cuirs de vaches, ceux-ci étant bien plus prisés que les cuirs de bœuf à cause de leur plus grande souplesse.

Il apparaît clairement qu'avant de devenir un pôle textile, Ganges est demeurée du XIIe au XVIIe siècle une ville tannante qui a exploité les possibilités que lui offraient les eaux de l'Hérault. Ne dénombre-t-on pas plus d'une centaine de « calquières[42] » dans le compoix de 1636 ? Celles-ci étaient regroupées au bord de la rivière, d'une part au niveau des abattoirs actuels[43] et, d'autre part, plus au sud, le long de la rue des Tanneurs[44].

Un indice supplémentaire de la prospérité de Ganges au début du XIIIe siècle nous est apporté par la fondation du Couvent des Cordeliers ou Frères Mineurs.

En application de la règle que leur avait donnée Saint François d'Assise, les religieux de cet ordre mendiant ne pouvaient vivre que de charité. Ils devaient s'installer là où l'argent circulait abondamment. Leur présence révélait donc un véritable signe extérieur de richesse. Ainsi on les trouvait à Nîmes, Alès et Sommières, mais on ne les rencontrait ni à Sauve, ni à Saint-Hippolyte, ni au Vigan. Systématiquement, ils acquéraient du terrain hors les murs pour des raisons bien compréhensibles de prix meilleur marché. À Ganges, ils avaient choisi de bâtir leur couvent à la sortie de la porte de la Croix, certainement parce que le chemin de Sumène drainait le maximum d'allées et venues.

39 = étals (et non vêtements). Note de Michel Wienin.

40 Actuellement Place Fabre-d'Olivet.

41 Charte CCCLXXXV – 4 août 1222.

42 Chauchière, cuve de tannerie.

43 Devenus depuis clinique vétérinaire, 19 avenue du Vigan. Note de Michel Wienin.

44 *Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 129, avril 2002.

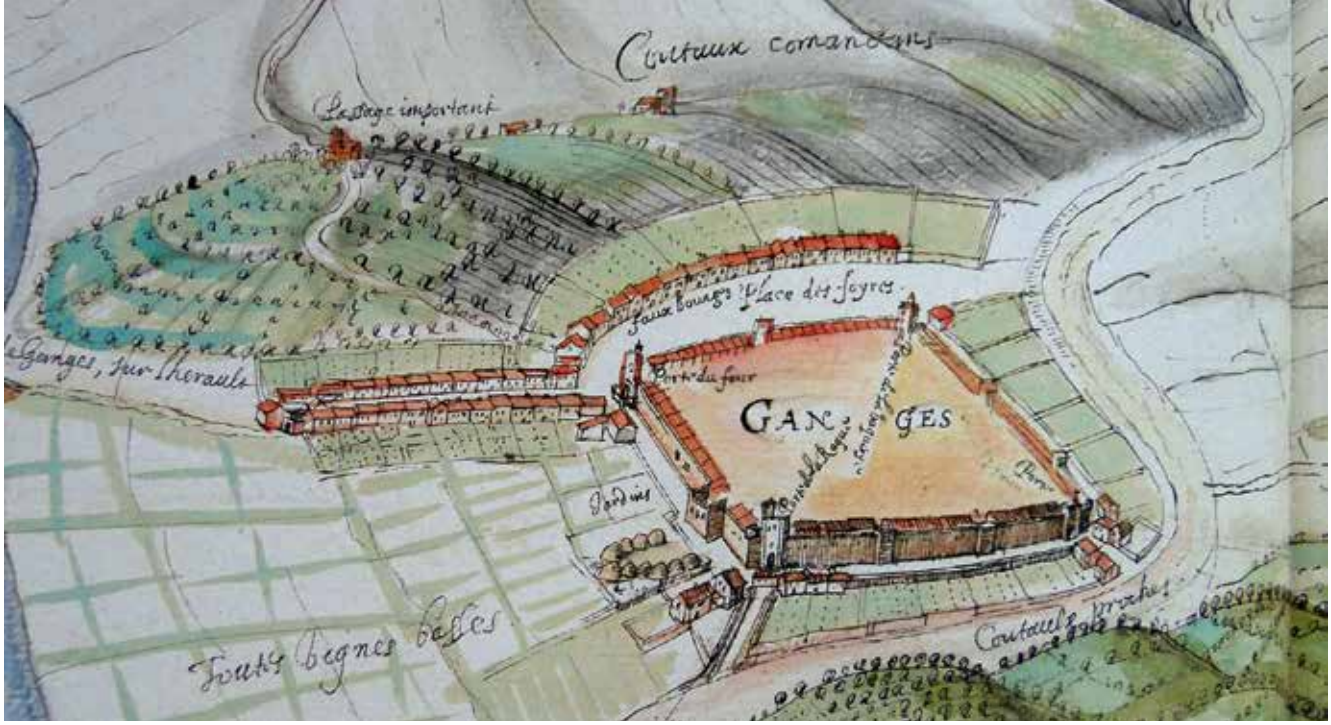

Foires et marchés

Bien entendu, le principal facteur du développement économique repose sur la fréquence de foires et de marchés. Des lettres patentes du roi Henri IV, datées de 1595, précisent que les habitants de Ganges ont la faculté de tenir un marché le vendredi de chaque semaine et quatre foires dans l'année : le 13 février, jour de la Saint-Nazaire ; le vendredi de mi-carême ; le 1er mai ; le 11 novembre, jour de la Saint-Martin.

Il est évident que cette ordonnance ne crée pas ces manifestations. Elle ne fait que les confirmer après que la ville ait traversé une période difficile avec les premières Guerres de Religion. Les rassemblements du 1er mai et du 11 novembre remontent sans doute à des temps éloignés car ils correspondent à deux dates clefs du calendrier gaulois[45].

En 1653, les consuls de Ganges prirent la décision de construire une halle de 280 cannes[46], soit 1120 m², au-dessus de la place publique qui prit alors le nom de place couverte . On en profita pour y transférer les mesures de capacité en pierre.

Le dénombrement de 1687[47] nous apprend que la communauté des habitants possédait également à cette époque :

a) une maison consulaire au-dessous de laquelle était un moulin à huile. Le dessus d'une superficie de 32 cannes carrées (128 m²) servait pour tenir les assemblées et pour le logement du concierge. Elle était construite sur la muraille du côté du levant.

b) l'ancien four banal seigneurial, contenant avec son bûcher 30 cannes carrées (120 m²). il était adossé à la muraille sud et confrontait la porte du Four, au bout de la rue du même nom.

c) une grande place située hors de l'enclos, confront du midi et couchant les fossés et du vent droit les Cordeliers, contenance quatre cesterées (8 000 m²). [Il s'agit de l'actuel Plan de l'Ormeau[48]].

Ainsi, les textes nous permettent de reconstituer la trame du Ganges médiéval et de remonter dans un passé qui apparaît de plus en plus attachant.

Bibliographie complémentaire

Chroniques Gangeoises, revue de l'Association Recherches Etudes et Sauvegarde Archéologique. Depuis le N° 1, avril 2010.

Causses et Cévennes, Ganges, ville du Congrès 2002, 107e année, n°2, 2002.

GUY, Marcel (abbé) *Les seigneurs de Ganges* (1096-1818), 2 vol., Nîmes-Sumène, 1999, 352 et 504 pp.

Jean-Bernard ELZIÈRE, «Ganges» [pp. 906-912], dans Pierre Clerc, *Dictionnaire de biographie héraultaise*, un tome en deux volumes, Montpellier, Librairie/Édition Pierre Clerc et Les Nouvelles Presses du Languedoc Éditeur, 2006, 1973 pp. (il s'agit là de notices biographiques sur les divers seigneurs de Ganges à partir des XIe/XIIe siècles jusqu'à la Révolution).

45 CLEMENT, Pierre A. : *Foires et Marchés d'Occitanie*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1999, pp. 159-172.

46 En longueur, la canne languedocienne est voisine de la toise, soit ~ 2m. Pour les surfaces, la canne (carrée) vaut donc légèrement moins de 4 m². Note de Michel Wienin.

47 Arch. dép. Hérault, C 2978. Gay-Petit, Catherine : La Place couverte de Ganges, Lien des Chercheurs Cévenols, n° 129, avril 2002.

48 Cette valeur est trop forte car P.A.C. paraît avoir utilisé, sans doute par habitude, la sétérée de Nîmes qui valait 100 destres de 5 cannes carrées soit, presque 2 000 m². Ganges étant dans le diocèse de Montpellier, il vaut mieux utiliser la sétérée de cette ville qui valait seulement 75 destres. La place est donc donnée pour ~6 000 m² et non pas 8 000. Sur le cadastre, on trouve ras-les-murs 6 200 m², ce qui correspond assez bien. Note de Michel Wienin.

1000 ans d'histoire des Cévennes au Moyen Âge

2ème partie

Marie-Lucy Dumas

3 Les seigneuries et le comté de Toulouse, 854-1213

Les 360 ans qui séparent la fin de l'empire de Charlemagne à la mainmise du roi de France sur le Languedoc (bataille de Muret 1213) sont considérés par les écrivains languedociens comme ceux de la « civilisation occitane »[1]. Cette région méridionale atteint son « apogée médiéval », dont les XIe et XIIe siècles sont plus particulièrement sa période « d'épanouissement » avec le développement des seigneuries, la floraison des églises romanes, des monastères, la croissance des villes et leurs franchises[2], la croissance des campagnes avec la fin du servage[3] et les défrichements de terre et toute une littérature nouvelle, celle des *trobadors*[4].

3-1 Les Cévennes dans le duché de Narbonne, le marquisat de Gothie

À nouveau les Cévennes sont incluses dans plusieurs diocèses, dont les limites sont dorénavant fixées jusqu'à la Révolution, sauf pour le diocèse d'Alès, pris sur le diocèse de Nîmes, créé en 1687. Il s'agit des diocèses de Viviers, d'Uzès, de Mende[5], et de Nîmes. Mais cet espace est toutefois vassal ou placé dans la mouvance des ducs de Narbonne, aussi marquis de Provence et comtes de Toulouse.

L'autorité s'est parcellisée, chaque seigneur maître chez lui de sa justice sur ses terres, a toutefois un devoir d'aide militaire à son suzerain, d'où l'important nombre des chevaliers qui ont suivi Raimon IV de Toulouse et son épouse Elvire de Castille, à la croisade en 1098[6]. Parmi eux Raimon Pelet[7], seigneur d'Alès, qui s'y distingua tout particulièrement et Guilhem IV de Montpellier qui s'endetta pour partir.

Les origines des seigneuries

Mais les seigneuries ne recoupent pas ces circonscriptions religieuses. Les textes abondants des donations aux abbayes, aux églises épiscopales et autres établissements religieux, laissent apparaître une propriété ecclésiastique très développée, et de ce fait minimisent celle des laïcs. Pierre-Yves Laffont a pu étudier d'autres propriétaires du sol en Vivarais, appelés « alleutiers laïcs », des hommes libres, dont quelques familles sont à la naissance de dynasties seigneuriales : les Rostaing et les Clérieux du Viennois méridional, les Arluf, Siboud et Artaud du haut Vivarais, venus du Gévaudan : un vicomte Etienne (vers 999), venus du Velay : les Ictérides ou Mercoeur, les Polignac… « *les membres de ces grandes familles d'alleutiers construisent en grand nombre des châteaux à partir de la seconde moitié du Xe siècle et donnent naissance aux lignages*

1 Nelli, René, *Histoire du Languedoc,* Hachette, 1974 ; Leroy Ladurie, Emmanuel, *Histoire du Languedoc*, PUF, Que sais-je ?, 1ère édition 1962 ; Wolf, Philippe, S. dir de, *Histoire du Languedoc*, Privat, Toulouse, 2002.

2 Elzière, Jean-Bernard, « Coutumes, privilèges et criées, des communautés rurales en Cévennes : l'exemple de la terre d'Hierle (XIIIe-XVe s) » actes du LVI *Congrès de la Fédération historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon*, Millau, 1987, Montpellier, 1988, pp. 47-66.

3 Les actes les plus connus sont ceux de Guérin Meschin seigneur du Tournel et de Guillaume de Randon qui libèrent leurs serfs de Malarce, Thines et de la haute vallée de la Cèze en 1263, et accordent des droits à ces hommes. Voir Philippe, André, *La baronnie du Tournel et ses seigneurs,* du début du XIIIe à la fin du XVe siècle, Mende, Privat, 1905.

4 Fabre, Paul, *Petit dictionnaire de la littérature occitane du Moyen Âge*, Lo Gat Ros, Université Paul Valéry, Montpellier III, 2006. Parmi eux, une Cévenole : Clara d'Anduze, Peire de Barjac, et trois autres du Gévaudan : Guilhem Ademar de Meyrueis, Guiraut del Luc et Azalais d'Altier.

5 Celui de Mende *(episcopi Mimatensis)* ne porte ce nom que depuis 951, auparavant c'était l'évêque des Gabales, *(episcopi Gabalorum)* charte de donation à Rome, du monastère de Ste-Énimie.

6 Trois évêques : celui du Puy, celui d'Orange, celui d'Apt et Raimon d'Agiles, chapelain du comte de Toulouse ; les seigneurs qui le suivent sont appelés les « Provençaux, Gascons et Goths » : les seigneurs Raimbaut d'Orange, Gaston de Béarn, Girard fils de Guilabert comte du Roussillon, Guilhem seigneur de Montpellier (Maguelone), Guillaume comte de Forez, Raimond Pelet seigneur d'Alès (Nîmes), Guillaume Amanieu d'Albret, Guillaume de Forcalquier, Galon de Calmont, Pierre vicomte de Castillon, Héraclé, vicomte de Polignac (Puy), un Montclar dans la suite des Polignac, Pierre de Rosae, Pierre Raimon de Hautpoul, Ysnard chevalier de Gaiac, Guillaume de Sabran (Uzès), Bernard de Pardilio, Géraud de Malefaide, Goufier de las Tours, Pons de Balazun (Viviers), Farald de Thoart, Lambert fils du comte de Montaigu, Ysnard comte de Die, Guillaume Petri de Ciniliac, Sicard et Begon de la Rivière, Guillaume de Loubens et beaucoup d'autres plus petits vassaux non mentionnés.

7 *Histoire du Languedoc,* éditions Privat, tome 3, p. 518.

châtelains que l'on voit s'affirmer à partir du siècle suivant »[8].

Ces familles d'hommes libres (alleutiers) possèdent à plusieurs, frères et sœurs (des *frérèches*) des terres avec des paysans serfs, qu'elles érigent en seigneurie, en se plaçant dans la mouvance ou sous la suzeraineté d'un seigneur supérieur. Les coseigneuries sont nombreuses en Cévennes, mais aussi dans le reste du Languedoc[9]. Quelques-unes relèvent du fief des seigneurs d'Anduze-Sauve-Alès :

Allègre (30), Altier (48), Banne (07), Calberte (48), Dèze (48), Ferreirols, (30), Naves (07), La Garde Guérin (48), Malbosc (48), Montalet (30), Montaren (30), Rochegude (30), Soucanton (30), Verfeuil (48), Villefort (48).

En Bas-Languedoc, Hélène Débax, a étudié le phénomène de la création des vicomtés, en dénombrant : Agde, Béziers, Narbonne pour le Bas-Languedoc auxquels on peut ajouter pour le Languedoc oriental Nîmes, Anduze-Alès (cette dernière entité n'a pas le titre de vicomté en tant que telle). Ces vicomtés « *ne sont pas des circonscriptions territoriales homogènes, car les vicomtes possèdent d'autres terres ailleurs, et ne sont pas les seuls maitres dans leur propre territoire* »[10]. Ses études sur *La féodalité languedocienne aux XIe et XIIe siècles*[11], montrent que nos seigneurs passent beaucoup de temps à guerroyer entre eux, se chercher querelle, s'allier avec d'autres puissants, tel le comte de Barcelone (qui devient au XIIe siècle roi d'Aragon), et à développer et à maintenir un réseau de fidélités par serments et hommages.

Des échos de ces querelles et des divisions des territoires qu'elle suscitent, sont inscrites dans les paysages : telle « la table des 4 seigneurs » à Montclar (Vialas, 48) où les seigneurs de Portes, de Montclar, de Gourdouze et d'Aujac (sic !) se réunissaient pour banqueter ! Il s'agit d'une meule de moulin non terminée mais qui marque effectivement les limites de trois domaines seigneuriaux : celui des Budos de Portes, celui des Montclar et celui du prieuré de Gourdouze. D'autres « tables des seigneurs » commencent d'être repérées[12].

Pierre des évêques, photo de Michel Wienin

Les Cévennes, mal desservies en chemins carrossables

Les Cévennes restent une zone isolée géographiquement des centres dynamiques, avec seulement deux voies de pénétration :

- la Regordane à l'ouest qui connait ses heures de gloire du Xe au XIIIe siècle (passant de Nîmes à Alès, Génolhac, Villefort, Luc, Langogne, jusqu'au Puy).
- la route des Gabales à l'est (de Nîmes à Javols passant par Anduze, Barre (des Cévennes), Florac et Javols).

Entre les deux, des drailles de transhumance ramifiées[13].

En Gévaudan, les centres dynamiques sont l'Aubrac (à partir de Javols-Anderitum), les Causses à partir de Banassac et de Ste-Énimie.

Dans l'Uzège, autour d'Uzès et de Pont-St-Esprit (ancienne route des Helviens, et Domitienne).

Dans le diocèse de Nîmes, les centres sont autour de Nîmes et de la plaine (abbayes de Franquevaux, de Psalmodi et de St-Gilles) et l'ancienne voie Domitienne.

Dans le diocèse de Viviers, les centres attractifs sont autour de (Bourg) Saint-Andéol, le long du Rhône et autour de Largentière[14].

8 Laffont, Pierre-Yves, op. cité, p. 111.

9 Debax, Hélène, *La seigneurie collective, pairs, pariers, paratge du XIe au XIIIe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2012.

10 Débax, Hélène, *Vicomtes et vicomtés dans l'occident médiéval,* Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2008, p. 55.

11 *La féodalité languedocienne aux XIe et XIIe siècles,* Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2003.

12 Une autre « table » est un dolmen qui marque les limites des paroisses de Thoiras, St-Bonnet-de- Salindrinque (seigneur vassal de la famille d'Anduze, puis de la famille de Nogaret), et Vabres ; indication fournie par Anne-Claire Navarro, passeuse de mémoire, du pôle culturel de l'Agglo d'Alès. Autres : la « pierre des évêques », un ancien dolmen, indique les limites de trois paroisses : Branoux (diocèse d'Uzès), Lamelouse (diocèse de Mende) et Soustelle (diocèse de Nîmes/Alès). La pierre des « trois diocèses », un grand bloc de schiste : Saint-Julien-des-Points (Gévaudan), Ste-Cécile d'Andorge (Uzès) et Le Verdier (paroisse disparue au diocèse de Nîmes), renseignements fournis par Pierre Rolland et Michel Wienin.

13 Clément, Pierre-Albert, *Les chemins à travers les âges, en Cévennes et Bas-Languedoc,* Les Presses du Languedoc, Montpellier, 2003, particulièrement la carte hors texte.

14 Bermond d'Anduze

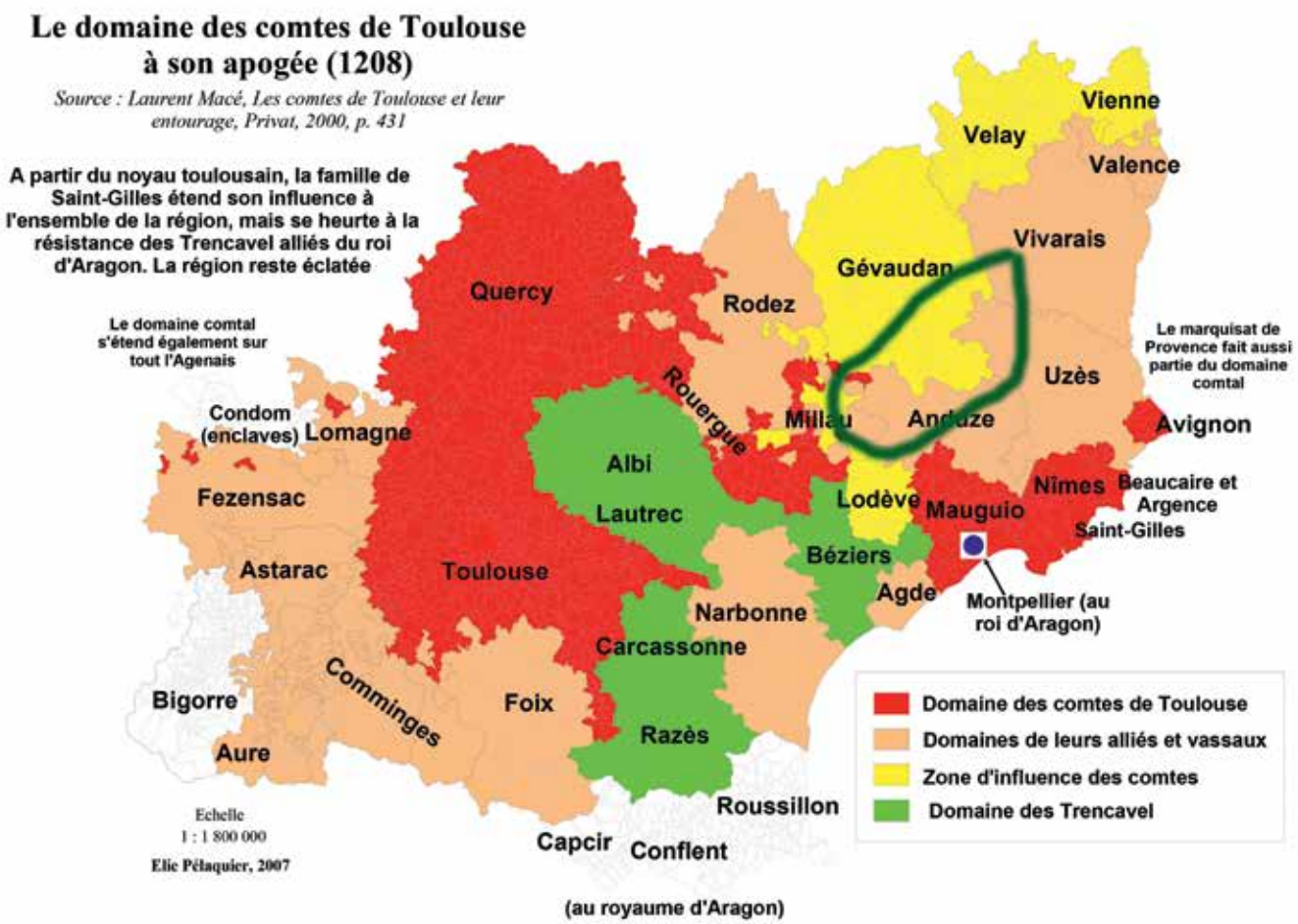

Carte de l'étendue du fief des Toulouse. Source : Atlas historique de la province du Languedoc.

Liste non exhaustive des Tours maîtresses (XIIeme siècle)

Gard

Durfort	****
Vibrac (Durfort)	****
Tour de l'abbé (Sauve)	****
Saint Nazaire des Gardies	***
Canaules	***
Roucaute (Bragassargues)	*
La Roquette (Conqueyrac)	**
Lascours (Cruviers-Lascours)	**
Tornac	****
Tour Pézène à Anduze	***
Thoiras	***
Monteils (Les Plantiers)	****
Fressac	****
Soucanton (St Jean du Pin)	*
Le Puech (Cendras)	**
La Fare (Cendras)	***
La Tour (Salles du Gardon)	****
Aujac	****
Génolhac	****
Allègre (4 tours)	****
L'Arque (Baron)	**
Bécamel (Salindres)	**
Fay Pérault (Vézénobres)	**
Boucoiran	****
Moussac	****
Gajan	**
La Rouvière	***
Sommières (deux tours)	****
Roquemaure	**
Saint Laurent des Arbres	****
Uzès (trois tours)	***
Gicon (Chusclan)	*
Aiguèze	**
Cornillon	**
Montclus	*
Barjac	****

Lozère

La Garde Guérin	****
Saint Pierre (Calberte)	****

Hérault

Laroque (deux tours)	****
Montoulieu	**
Brissac (deux tours)	***
Pégairolle de Buèges	**
Tour de l'Abbé (Saint Guilhem)	****
Montaud	**
Assas	***
Montferrand (Tréviers)	*
Pignan (deux tours)	****
Cournonterral (deux tours)	****
Gignac	**

Restituée à l'identique **
Habitée *
A restaurer **
Ruinée *

À la veille de la croisade des Albigeois, la carte permet de comprendre que le territoire du comté de Toulouse était divisé en un domaine propre du comte (Toulousain, Quercy, Rouergue, Provence), des fiefs des alliés et des vassaux : Narbonne, Agde, Anduze, Uzès, le Vivarais et Valence. Les comtes possédaient en outre une zone d'influence sur le Gévaudan, le Millavois et le Lodévois. Le principal opposant reste la famille Trencavel de Béziers, seule famille à ne pas envoyer de chevalier en 1098 à la croisade qui a abouti à la prise de Jérusalem. Toutes ces familles s'unissent par mariage.

3-2 La grande vague des fortifications, 1050-1200

La multiplication de la construction des châteaux et des fortifications durant cette période obéit à deux sortes d'intérêts :

1) contrôler des territoires et des paysans qui y sont attachés, puisque le pouvoir central n'existe plus. Des châteaux sont construits sur les hauteurs de préférence, une « *villa cum turre* », en bordure de fleuve ou de rivière, mais très loin de leur embouchure et jamais en bordure des côtes, à cause des pirates vikings, puis sarrasins[15]. Petit à petit les fortifications descendent dans la plaine, en dessous de 500 m, au cours du XIe siècle.

À cet égard, il semble que le seigneur d'Anduze ait installé un système de surveillance des routes et chemins. On connaît un certain nombre de ces tours, appelées de nos jours « Bermondes[16] » qui possèdent les mêmes caractéristiques : carrées, de trois ou quatre niveaux, avec une entrée au 1er étage accessible par échelle. Symboles du pouvoir seigneurial, elles sont aussi des tours de surveillance et de garde de passages et de chemins.

2) Déléguer le contrôle de partie de territoire à un châtelain. Le seigneur supérieur passe un contrat de « *castlania* » qui est assorti de la fidélité du « *castlar* » avec l'obligation de la restitution du château en cas de manquement. Le castlar se rémunère par les péages ou par une portion des droits féodaux : redevances paysannes et justice. Bien souvent, le seigneur accorde à un homme libre un droit de fortification « *jus munitionis* » avec diverses conditions, en sous-inféodation[17]. De cette époque datent de magnifiques serments de fidélité en langue d'oc[18].

Cependant, de nombreux « châteaux » sont des constructions non autorisées par le seigneur dominant qui finit par les intégrer à son ensemble[19]. Les pouvoirs régaliens sont captés par une multitude de petits seigneurs laïcs et ecclésiastiques qui frappent monnaie[20], lèvent des impôts, (la taille seigneuriale) et convoquent des forces armées.

La multitude des châteaux cévenols

Antoine Meissonnier, à propos du paréage entre l'évêque de Mende et le roi de France, a dessiné de nombreuses cartes du Gévaudan montrant la floraison des châteaux plus particulièrement dans la partie sud-est de ce diocèse. Mes propres recherches montrent que les nombreux châteaux en Cévennes se perchent au-dessus de 500 m, sur les pentes.

Isabelle Darnas en dresse une typologie :

- châteaux protohistoriques avant le Xe siècle (dont le Castelviel, commune de Sainte-Croix-Vallée-française), qui sont parfois installés sur des sites d'oppida plus anciens, châteaux du Xe au XIIe siècle et châteaux résidentiels et maisons fortes au XIVe siècle[21].
- À partir du Xe siècle, elle cite, entre autres : la Tour de Fontanilles (St-Martin-de-Lansuscle), Moissac, Le Folhaquier et La Fare (St-André-de-Valborgne), Biasses et la tour du Canourgue à Molezon, Monteils et Alayrac (Les Plantiers), Roqueservières (St-Etienne-Vallée-française), Le Poujol à Bassurel et Calberte[22], (1092).

On peut ajouter à cette liste : Le Tournel, Chanac, Barre, Soucanton (St-Jean-du-Pin), Montaigu (Alès), Bouquet, Allègre, Portes(-Bertrand), Montclar (Vialas), Verfeuil/Coudoulous (Chausse /

15 Dumas, Marie-Lucy, *Châteaux et fortifications, Xe-XIIe siècles*, Gard et Hérault, mémoire de maîtrise en histoire médiévale, Montpellier III, 1971.

16 Un début de recensement a été entrepris par Pierre-Albert Clément : « *Le point sur les tours Bermondes* », L.C.C. n° 146.

17 1194 : Raimon comte de Toulouse accorde ce droit aux habitants de Nîmes, Bermond d'Anduze aux frères de Montalet en 1199, en 1204, aux portionnaires gardiens du péage à La Garde (Guérin), à la tour Becamil (Salindres)…

18 Voir Débax, Hélène, *La féodalité languedocienne.*

19 *Le Lien des chercheurs cévenols,* n° 100-1, Y Chassin du Guerny et J. Pellet, « Les châteaux et fiefs du comté d'Alès au début du XVe siècle, d'après les hommages et dénombrement faits à Boucicaut ».

20 Des monnaies d'alliage : le Bernardin est la monnaie des seigneurs d'Anduze et de Sauve, frappée à Sommières (de 1145-1248). En 1243 Pierre-Bermond VII fait soumission au roi de France, l'atelier passe dans les mains du roi, en 1254, un denier bernardin vaut un denier tournois, alors qu'il valait un « raimondin », 50 ans plus tôt. Le « Rocafolia » avec au revers une légende « lex prima m », monnaie de Raimon d'Anduze, seigneur de Roquefeuil, fils de Bertrand d'Anduze. Conférence de Laurent Schmidt « Le monnayage d'Anduze et de Sauve », sur le site du Club numismatique cévenol. Le monnayage gévaudanais se situe à Banassac : une monnaie d'or du VIe au VIIe siècle, atelier situé près de l'église Saint-Médard (rattachée à Soissons)

21 Conférence d'Isabelle Darnas lors de la semaine cévenole, le jeudi 6 octobre 2016, à Alès. Voir aussi le site privé châteaux de Lozère : http://www.chateauxdelozere.fr/index.php (avec photos et localisation).

22 Darnas Isabelle. *Le castrum de Calberte* : Etude du quartier nord-ouest (Saint-Germain-de-Calberte, Lozère). In: *Archéologie du Midi médiéval.* Tome 10, 1992. pp. 97-111.

Chamborigaud), Altier, Le Roure (Pied-de-Borne), Montalet (Meyrannes), Banne, Malbosc pour en citer quelques-uns dans la mouvance des seigneurs d'Anduze et d'Alès, du XIIe siècle[23] et récoltant divers droits de passage : péages, accompagnement et pulvérage (droit sur le passage des moutons).

La partie ouest du département du Gard semble moins garnie de châteaux : Issunas (Bez-et-Esparon)[24], Montdardier, Le Calcadis à St-Jean-du-Gard[25], mais aussi Vissec (1094), Madières, Roquedur (875), Le Caladon, etc. Il existe bien d'autres « castellas » dont il ne reste plus aucune trace physique et dont l'inventaire reste à faire.

On peut citer toutefois les « oppida » dont les traces sont difficiles à dater : « *chaque ouvrage est taillé au sommet dans le rocher, il est entouré par un large fossé circulaire parfaitement visible à l'oppidum de Montjoye (près de la Croix de Berthel) doublé par une palissade de madriers. La pente, au-dessous, était recouverte de lauzes jointives sur une vingtaine de mètres. De très gros blocs de rochers étaient stockés dans le fossé. Ils pouvaient rouler sur le glacis et prendre une vitesse suffisante pour constituer des projectiles très dangereux pour les assaillants. Dans la vallée, de Vialas à Pont-de-Montvert, on les trouve au Castellas, au Col de la Banette, puis à Montjoy près du col de la Croix de Berthel. Leurs silhouettes caractéristiques et la photo d'avion permettent de les identifier facilement.* »[26]

L' « incastellamento », ou la création de villages castraux

Aux XIe et XIIe siècles, la création de villages par les seigneurs, au pied du château est manifeste, en liaison avec un chemin, une route fréquentée, ou une draille importante. En Vivarais, Pierre-Yves Laffont a pu faire la liste pour la Cévenne ardéchoise : Borne, Loubaresse, Thines, Lafigère, Malarce, Malbosc, Banne, Cornillon, Joyeuse et Grospierre.

Ce recensement n'est pas complet dans le Gard, on peut en noter quelques-uns créés par la famille d'Anduze : Vézénobres[27], Boucoiran, Sauve[28], Portes[29], Génolhac[30], Villefort[31]… (situés sur la Regordane).

Il reste à faire pour la Cévenne gévaudanaise.

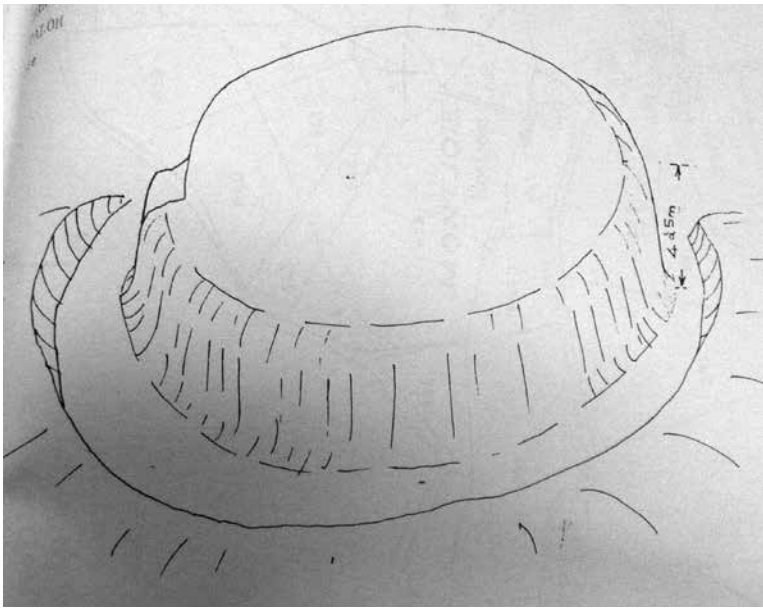

Croquis du castellas de Montjoye. Source : enquête menée par M. Lorblanchet, Parc national des Cévennes.

4 Les Cévennes dans le domaine royal 1229- à la fin du Moyen Âge

Nous avons noté le poids politique important des évêques sous les Mérovingiens et les Carolingiens. C'est par leur intermédiaire que les rois de France remettent la main sur les régions méridionales. De Philippe-Auguste à Louis IX, dorénavant les rois ne seront plus « rois des Francs », mais « rois de France ».

Croisade et conquête se conjuguent. En 1226, le comte de Toulouse est excommunié mais s'accroche à son comté dont les Montfort, au nom du roi, sont possesseurs. « *La prise d'Avignon incite villes et féo-*

23 Carte des châteaux de l'Ardèche au XIIe siècle : Laffont, Pierre-Yves, *Châteaux du Vivarais*, op. cité, p. 227. Laffont Pierre-Yves, « Châteaux, incastellamento et réseau viaire au Moyen Âge en France méridionale », dans Soussignan R., Bertrand J.-R., Chapman J., Laffont P.-Y. (dir.), *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques*. Proceedings of Le Mans COST Conference, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection Documents Archéologiques n° 1, 2008, p. 149-162.

24 Exunatis, un château du IXe siècle. Localisation sur Bez-et-Esparon par Jean-Bernard Elzière, qui invalide celle donnée par Germer-Durand ayant confondu en un seul château Issunas et Roquedur : *L.C.C.* n° 44, 1982 : Elzière, Jean-Bernard, « Le château d'Issunaz mal situé ? le siège épiscopal d'Arisitum retrouvé ? ».). *H.L.*, un Bermond d'Issunas en 1149.

25 Travier, Daniel, À propos du Calcadis, *L.C.C.* n° 155, p. 27-29.

26 *Lien des chercheurs cévenols*, n° 7, note de E. Plan.

27 Ébérard, Élisabeth, « Le fort de Vézénobres (Gard), projet de sauvetage », GARA, revue annuelle, 2013, n° 41, p. 32-35. ; Aspord-Mercier, Sylvie, « Le Fort de Vézénobres, premiers résultats archéologiques », GARA, revue annuelle, 2014, n° 42, p.14-18. ; Fontanieu, Élisabeth et Bord, André, Vézénobres : les seigneurs de Vézénobres, Hors série n° 39 du *L.C.C.*, 1989, réédité en 1998, 9 pages.

28 Almeraldus « *Auctor et defensor de villa Andusia* » et Blitgarde son épouse.

29 Portas Bertrandi : les portes de Bertrand. Moucheboeuf-Guiorgadzé, Claire, « Le compoix de Portes : le parcellaire du village de Portes en 1640 reconstitué à partir d'un compoix et du plan cadastral dit napoléonien », *L.C.C.* n° 116, juillet septembre 1999.

30 Dumas Marie-Lucy, *Génolhac sur la Regordane*, tome 2, Gens et terroirs des hautes Cévennes, Ponteils, 2012, pp. 15-21.

31 Dumas Marie-Lucy, « L'enclos de la ville de Villefort », *L.C.C.* n° 180, janvier-mars 2015, pp. 9-13.

daux à la soumission (dont Alès)[32] *à l'exception de Raimon VII et du vicomte de Béziers qui animent la résistance aux « barbares » du Nord.*[33] » Le traité de Paris en 1229 met fin à la domination de la maison de Toulouse : le Languedoc oriental, dont les Cévennes et le Languedoc maritime (Béziers, Carcassonne) est incorporé au domaine royal. Jeanne, héritière du comte de Toulouse, épouse Alphonse, fils de Louis VIII, en 1241. Faute de descendance, le roi de France devient comte de Toulouse. Cette prise de possession a été précédée de la création des trois sénéchaussées : Nîmes-Beaucaire, Carcassonne et Toulouse.

Les Cévennes n'ont pas été touchées par l'hérésie albigeoise qui s'est développée dans la partie sud et ouest du Languedoc. Les seigneurs qui se sont rangés aux côtés des comtes de Toulouse voient leurs fiefs confisqués et attribués aux évêques, représentants du roi. Toutefois, celui de Mende avait déjà associé son évêché-comté au roi de France.

4-1 L'évêque de Mende : de la Bulle d'or au paréage (1161 à 1307)

Le seigneur supérieur du Gévaudan a été le roi d'Aragon. Jacques Ier vend ses droits au roi de France en 1258. Mais auparavant, Aldebert III du Tournel, évêque des Gabales avait prêté hommage au roi de France pour l'ensemble du Gévaudan, en 1161. « *On n'avait vu de mémoire d'homme aucun évêque du Gévaudan venir à la cour des rois de France pour leur jurer fidélité, à cause que ce pays, de difficile accès avait toujours été au pouvoir des évêques, qui y exerçaient non seulement l'autorité spirituelle, mais encore la temporelle.* »[34] Dom Vaissette commente ce fait en disant que ce diocèse a toujours dépendu de la couronne, et que son dernier seigneur Raimon IV (comte de Toulouse) a peut-être vendu à l'évêque cette autorité pour payer sa croisade. Le roi Louis Le Jeune reconnaît à l'évêque « *tout l'évêché de Gévaudan avec les droits régaliens qui appartiennent à la couronne* », un cadeau exorbitant !

Par la suite, le paréage signé en 1307 entre Philippe IV le Bel et l'évêque Guillaume Durant divise le Gévaudan en 3 zones : la plus petite, la terre propre du Roi, la seconde la terre propre des évêques, vaste et étendue, la troisième est la terre des barons, comtes, châtelains et seigneurs justiciers qui relèvent à la fois du roi et de l'évêque[35]. Une hiérarchie est relevée par divers érudits : « *Au sommet, le nobilis vir dominus : les Anduze, les Pelet. Au milieu, le* dominus milite *: les familles de Barre, de Cadoine, de Meyrueis qui dominaient plusieurs paroisses, au bas de l'échelle, le domicellus (damoiseau) seigneur de base dont le pouvoir ne dépassait pas le cadre paroissial* »[36].

D'innombrables procès se tiennent en l'absence de précisions sur les limites, sur les droits des uns et des autres, notamment pour les impôts[37].

4-2, Les évêques de Nîmes et d'Uzès, représentants du roi

Louis Le Jeune, en 1161, maintient l'évêque de Nîmes, Aldebert dans ses possessions : église cathédrale, le monastère de Psalmodi et trois tours, et le droit de justice sur ses vassaux. Le même, en 1175, reçoit l'hommage des Anduze pour divers châteaux, dont en Cévennes, la garde du monastère de Tornac et des métairies sur le territoire de Sauve et d'Anduze.

Philippe-Auguste par diplôme accorde à l'évêque d'Uzès la suzeraineté sur les *villae et castra* du fief des seigneurs d'Anduze en 1212[38]. En 1209, le comte de Toulouse s'était reconnu vassal de l'évêque d'Uzès pour 13 châteaux (dont Aramon, Vallabrix, Laudun, Vénéjan, entre autres).

Les hommages rendus, les redevances féodales de divers tenanciers et la possession de très nombreuses églises, font de l'évêché d'Uzès, une place hautement convoitée pour ses richesses.

D'autres paréages sont conclus par Philippe III le Hardi qui procède à un « grignotage » des terres d'Empire, en Vivarais[39] :

- entre le roi de France et le mandement de Banne en 1271 : il comprend le mandement de Banne, - dirigé par une quinzaine de coseigneurs - composé de 22 villages et hameaux (actuellement le territoire des communes de Banne et de Saint-Paul-le-Jeune).

- entre le roi de France et la seigneurie de Naves en 1274, avec les coseigneurs de Naves, de La

32 1226 : « *Et* (le roi) *prit la cité d'Avingnon /Bediers qui est près de Narbonne /Larest* (peut-être la région d'Arisitum ? ou Alès ?) *Lunel et Quarquasonne. Par grand efforcement de guerre* ». Guillaume Guiart, Branche des royaux lignages, Recueil des historiens de France.

33 Collard, Franck, op. cité, p 133.

34 *Histoire du Languedoc*, tome 4, p 177. Charte de Louis le Jeune en faveur de l'évêque de Mende, Preuves, p. 495. Darnas, Isabelle et Peloux Fernand, « Évêché et monastères dans le Gévaudan au Haut Moyen Âge », *Annales du Midi*, 2010, volume 122, n° 271, pp. 341-358.

35 *La Feuda Gabalorum*, détaille tous les actes, téléchargeables sur téléarchives Brozer.

36 Poujol, Robert, LCC, n° 14, 1977.

37 Meissonnier Antoine, *Le Gévaudan sous l'emprise du roi, le sens politique du paréage entre l'évêque de Mende et le roi de France (1269-1307)*. Thèse de l'École des Chartes, 2011, consultable sur le site http://theses.enc.sorbonne.fr/2011/meissonnier#2

38 *Gallia Christiana*, tome 65, c. 304, Chassin du Guerny, Yannick, Pellet, Jean, « Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès, en 1578 », *Hors Série du Lien des Chercheurs cévenols*, n° 46, avril 1985. Carte des possessions des Anduze attribuées à l'évêque d'Uzès, Dumas Marie-Lucy, *Génolhac sur la Regordane*, tome 1, Gens et terroir des hautes Cévennes, 2011, p. 59.

39 Schnetzler, Jacques, « Quand dans les années 1270, les officiers du roi de France grignotaient une terre d'Empire, le Vivarais », *Cahier Mémoires d'Ardèche et du temps présent*, n° 9, 2008, pp. 13-20.

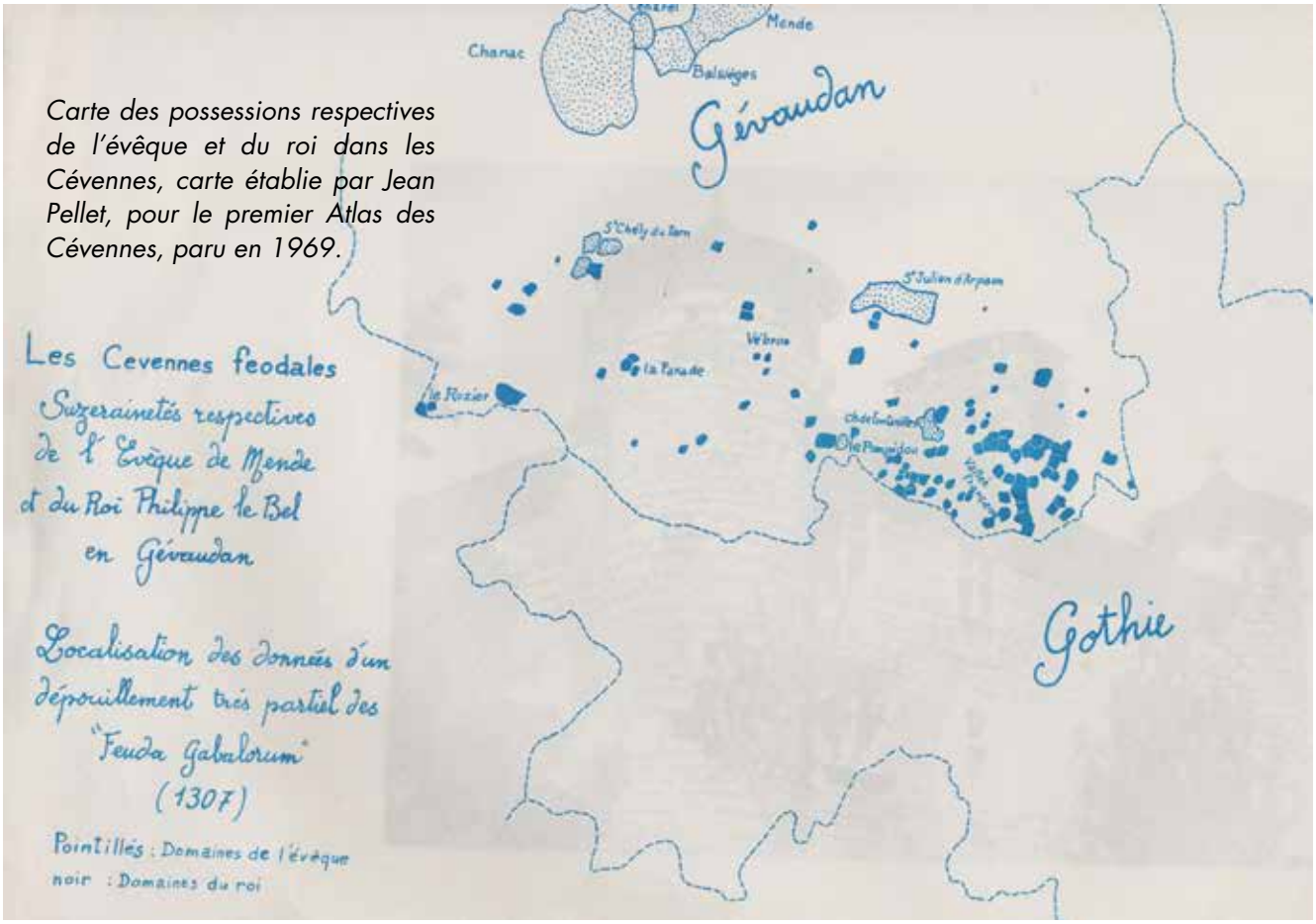

Carte des possessions respectives de l'évêque et du roi dans les Cévennes, carte établie par Jean Pellet, pour le premier Atlas des Cévennes, paru en 1969.

Garde, de Grospierre et de Peyre (le mandement comprend les paroisses de Naves, Gravières, Les Salelles et Brahic et parties de celles de Chambonas et de Malons.)

- entre les coseigneurs de Naves, dont le roi, et le prieur des Vans (qui relevait alors de l'abbaye de Saint-Gilles) en 1313.

Et enfin, à l'autre côté opposé des Cévennes, entre le roi de France et le prieur du Vigan (Le Vigan et les 22 paroisses) en 1272.

4-3, la création des sénéchaussées et du domaine royal, 1226

La mise en place d'un sénéchal à Beaucaire par Louis VIII, en 1226, fait suite à la nomination d'un officier investi de ce titre en 1215, par Simon de Montfort. La sénéchaussée de Beaucaire-Nîmes, à l'origine, comprenait les diocèses de Mende, Uzès, Nîmes, Maguelone, Le Puy et Lodève et une partie des diocèses, d'Arles et d'Avignon, puis le Vivarais rattaché par Philippe IV Le Bel. L'ensemble du pays cévenol est donc compris dans cette sénéchaussée. Le sénéchal représente le roi, « *chargé de tout ce qui concerne sa défense, sa garde et son gouvernement*[40] » : des fonctions judiciaires, militaires et administratives.

La sénéchaussée concerne le gouvernement du royaume, mais le roi possédait un domaine royal assez étendu, qui s'étend au domaine cévenol au XIIIe siècle. Les intérêts du roi sont représentés par un bayle à Durfort, Lézan, St-Etienne-de-l'Olm, Meyrueis, Mialet et Anduze.

Pèlerin Latinier et Pierre d'Athies, sénéchaux, se sont employés à réduire le pouvoir des familles d'Anduze et d'Alès, deux grandes familles qui possèdent une grande partie du pays cévenol, dans les diocèses d'Uzès et de Nîmes. Robert Michel [41] fait part de la ruine de la maison d'Anduze, pour avoir soutenu le comte de Toulouse : « *Nulle part l'intervention des officiers de la sénéchaussée ne fut aussi énergique que dans la seigneurie d'Anduze, nulle part du moins, elle n'eut, dès le temps de saint Louis, d'aussi complets résultats* ». Le seigneur d'Anduze perd la coseigneurie d'Alès, celle de Sauve, de Sommières, d'Anduze, de Florac, la terre d'Hierle, contre 600 livres tournois de rentes. Les Pelet faillirent en perdre, à leur tour, plusieurs châteaux de leurs vassaux furent démolis, mais l'intervention énergique de Tiburge[42] mère de Bernard Pelet d'Alès, auprès de Louis IX, stoppa cette mainmise du sénéchal.

En Gévaudan, l'évêque de Mende appelle Pèlerin Latinier pour l'aider à mater les nobles : « *Je ne puis apaiser tous ces nobles, aussi vous-ai-je*

40 Michel, Robert, *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint Louis*, Paris, Picard, 1910.

41 Robert, Michel, op. cité, pp. 137-146.

42 Clément, Pierre-Albert, « Alès et Tiburge, son héroïque baronne », *Hors série du Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 68, octobre 2016.

accordé une part de la paix[43] *afin que vous me soumettiez ou me donniez quelqu'un qui les soumette* ».[44]

« Les chevauchées du Gévaudan » sous les deux sénéchaux ont comme conséquences non seulement de détruire les préventions des nobles qui s'opposaient à la conquête mais aussi de réduire le pouvoir de l'évêque de Mende. La dernière révolte des nobles en 1240, avec les Trencavel de Narbonne, fut maîtrisée. Pierre Bermond VII de Sauve y avait pris part. Si le roi fit plier les nobles et progressivement installa la justice royale pour contrer la justice seigneuriale, il ne s'attaqua point aux coutumes et aux chartes de franchises des villes, au contraire il s'appuya sur la classe bourgeoise et le « tiers état » des artisans et des marchands. Le ralliement des élites que nous pouvons constater dans les recherches promues par l'association Guillaume de Nogaret[45] qui font état de l'intégration, sous Philippe IV le Bel, du Languedoc, grâce à la présence dans le conseil du roi « *de personnes aux origines géographiques si éloignées du centre de gravité capétien, faisant profiter le gouvernement royal d'une tradition et d'un savoir juridique propres au Midi*[46] ».

Désormais le roi est maître en son royaume, le Languedoc entre définitivement dans le royaume de France. Convoquée pour voter des subsides au roi, par Philippe V, Charles VI et Philippe VI, l'assemblée de langue d'oc (comprenant alors les bailliages du Périgord, Quercy, Rouergue, Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Agenais et Bordelais), profita de la guerre de Cent ans pour asseoir son pouvoir : en 1418, la province (moins l'Agenais et le Bordelais) obtient le droit de réunir les États à volonté en présence d'un sénéchal, et de ne pas lui imposer quelque impôt « *sans appeler les trois états* » (représentants des communautés, du clergé et de la noblesse) à se réunir pour en délibérer (1428)[47]. Une nouvelle structure régionale, administrative, politique et économique s'interpose alors à la gestion financière directe du roi, dans la province du Languedoc.

43 Il s'agit bien sûr de monnaies sonnantes et trébuchantes, appelées « le compoix de paix », voir Robert, Michel, op. cité.

44 Arch. nat, J 894, 9, 1er cahier, f° 38V.

45 *La royauté capétienne et le midi au temps de Guillaume de Nogaret,* Actes du colloque des 29-30 novembre 2013, réunis par Bernard Morteau et Julie Théry-Astruc, éditions de la Fenestrelle, Nîmes, 2015.

46 Idem, p. 25, Chenard Gaël et Moufflet Jean-François, « L'implantation capétienne dans le Midi au XIIIe siècle ».

47 Durand, Stéphane, Jouanna, Arlette, Pélaquier Élie, *Des États dans l'État, Les États du Languedoc de la Fronde à la Révolution,* librairie Droz, Genève, 2014.

Deux reçus en langue d'oc du couvent Sainte-Claire d'Alès

Commentés par Marie-Lucy Dumas

Le couvent des clarisses fut situé « carrièra de las morgas » à Alès. Ces sœurs « mineures » sont de l'ordre franciscain et se sont installées à Alès après l'installation du couvent des Cordeliers. Une quinzaine de religieuses environ au XIVe siècle, selon Achille Bardon[1], avec des revenus très modestes, ce que laissent penser ces deux reçus pour 10 sols et le très faible nombre de legs funéraires à ce couvent. Très peu de sources pour parler de ce couvent. Toutefois, leur couvent se situait « carrièra de las morgas », rue des religieuses devenue ensuite rue Sainte-Claire, confrontant « la rue neuve, la rue Orbe et le verger des frères mineurs »[2].

Les frères mineurs, les Cordeliers à Alès vivaient de la charité et organisaient des quêtes. Les clarisses, ordre créé par Sainte Claire d'Assise ne pouvaient faire de même, elles restaient dans la clôture en bannissant toute propriété individuelle ou collective. Le financement de leur ordre ne pouvait être que par legs pieux, comme ceux ci-dessous, ou par une sorte de « dot » : en 1303, Pierre Hérail seigneur de Brisis donne en collation au couvent des

1 Bardon, Achille, *Histoire de la ville d'Alais*, 1250 à 1340, éditions Lacour, p. 190.

2 Bruyère, Marcel, Alès, capitale des Cévennes, 1948, p. 69.

Augustines de Montal pour recevoir sa fille Roceline Hérail, 12 setiers de froment, 1 muid de vin et 20 sols d'argent en pension. Si l'ordre des clarisses connaît un rapide succès au XIIIe siècle, il décline au XIVe siècle, par manque de « vocations », si toutefois on peut appeler ainsi le « placement » de filles que l'on ne pouvait pas marier.

Quelques noms de ces femmes :

1333 : Vierne de Claret, Ermessinde de Noguières, Enrique, Ricarde Raymond
1344 : Agnès de Montusorgues, abbesse
1347 : Gilette de Casalis
1366 : Guilhemetta Gausargues, abbesse
1374 : Gaya, abbesse

Gratien Charvet confond ce couvent avec celui de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame-des-Fonts installé à St-Julien-des-Rosiers pour lequel les sources sont un peu plus nombreuses. Marcel Bruyère montre dans son ouvrage que le couvent Sainte-Claire en perte de vitesse, en 1429, fait don de son monastère aux frères mineurs d'Alès, quand la dernière sœur sera décédée. En 1450, les dernières clarisses cèdent finalement leur maison aux sœurs de Notre-Dame-des-Fonts, réfugiées à Alès depuis 1361 dans une « *domum monalium de fontibus in Alesto* », près de la porte de la Roque. Les clarisses éteintes, les bernardines prennent alors le nom de « couvent de Saint Bernard et Sainte Claire d'Alès » de l'ordre cistercien.

Noms de quelques-unes de ces sœurs

1268 : Alamande, Adelaïde de Barjac
1445 : Mabille de Châteauneuf de Randon, abbesse
1726 : Delphine de Vogué, abbesse
1732 : Anne Elisabeth de Banne-d'Avéjean, abbesse
1774 : Madame de Visses de Ganges, dernière abbesse.

Les documents

1366 : Remembransa sia que nos sorre Guilalmetta Causargua abadesa de la sorres menores dalest avem receuputs X S per larma de dona Raymoneta Sabatieyra e paga los sen Joan Sabatier phil sieu es ayso nos confesam de veritat es en testimoni pauzam lo sagel de nostre bufici : lan de nostre senhor mil CCC LXXVI lo XVII jorns del mes d'octobris.

Que soit gardé le souvenir que nous sœur Guilhemetta Causargua abbesse des sœurs mineures d'Alès avons reçu dix sols pour l'âme de Raymoneta Sabatier et Joan Sabatier son fils les a payés et ceci nous le confessons véritable et en témoignage nous apposons le sceau de notre bénéfice (ou office) l'an de notre seigneur mil trois cent soixante-six le dix-septième jour du mois d'octobre.

1374 : Remembransa sia que en l'an de Nostre Senhor M CCC LXXIIII lo XII jorn del mes dabrinl que yeu sorre Gaya abadessa de las sorres menores dalest ay receuputs X S per larma de Guilhem sabatier los cals nos aviam legats en son derier testamen e paga los nos cen Johan sabatier payre sieu say en reyre es en testimoni de veritat, yeu sorre Gaya abadessa del sobre dich coven aduze e pauze lo sagel de mon ufissi en lan es al jorn sobre dich.

Que soit gardé le souvenir qu'en l'an de notre seigneur 1374 le douzième jour du mois d'avril moi sœur Gaya abbesse des sœurs mineures d'Alès, ai reçu dix sols pour l'âme de Guilhem Sabatier lesquels il nous avait légué dans son dernier testament et le sieur Johan Sabatier son père nous les a payés je le dis en retour en témoignage de vérité, moi sœur Gaya abbesse dudit couvent apporte et appose le sceau de mon office en l'année et au jour susdits.

Source : publié par Gratien Charvet, *Revue des langues romanes*, tome IV, 1873, pp. 404-406. Il précise que ce sont des originaux qui font partie des archives de la Société d'Alais, donnés par l'héritier de J.P. des Ours de Mandajors.

La langue

La langue d'oc de ces textes est correcte pour ce qui concerne les conjugaisons, les apostrophes sont inexistantes comme elles le seront en français bien souvent, plus tard (dalest = d'Alest, larma = l'arma). Gratien Charvet souligne deux fautes : écrire "cen" au lieu de "sen" abréviation de senhor (sieur) et « ubici » au lieu de « ufisi ». Il faut ajouter la mauvaise écriture de « abrinl » pour « abriu ». La contamination du français se note par l'emploi du « y » à la place du « i » : *ay* au lieu de *ai*, « *reyre* » au lieu de *reire*.

Les dégâts de la Révolution au Vigan, chez un noble catholique

Le pré des La Condamine devient lieu public

Monsieur et Madame

Je viens vous présenter une pièce qui fait mention d'une crevasse faite par une populace au fond du jardin dont mon père et moi nous avons tenu les affermes environ 40 années. Cette crevasse a été faite en 1789, le 16 juillet et par conséquent tout a été dévasté : 1 300 meuriers, 60 quintaux de raisin et tout les jardins qui se trouvaient dans les terrains qui se trouvent depuis le pont qui couvre ce coin du pré ce qui a servi pendant 7 années à s'en servir pour y promener et ensuite y jouèrent aux boules et venant ensuite manger les cerises et autres fruits que se trouvent complantés dans lesdits jardins. Le Sieur Abric et le Sieur Rousset experts nommés pour procéder à l'estimation de ces dommages causés par une populace ont porté les dommages tant pépinières que jardinage et raisins et sans compter toutes les perches et supports en bois pour supporter les treilles qui ont été enlevées et coupées par conséquent je puis prouver ce fait par acte et par témoins. Ainsi monsieur voyez ce que pouvez me donner pour cette affaire et comme c'est arrivé dans le temps que votre père était le propriétaire je ne doute point que monsieur veuille rejeter ma demande aussi les papiers se trouvant dans une liasse de mon père je n'ai pas pu réclamer plutôt et les ayant remis à M. Imbert et ne m'en ayant donné réponse positive à cet égard, je me suis rendu chez M. pour vous les présenter et me suis signé

Alibert.

L'hôtel de la Condamine est gardé par Alibert et d'autres

Obligation que la Maison a au sieur Alibert

1° avoir dit les offices du dimanche le matin l'office de la messe et le soir les vêpres du dimanche à tous les Messieurs et Dames de la ville témoins M. de Rouchy , Borely ?? et Calmette qui est encore dans la maison

2° avoir caché dans une malle avec André et Chapot pour tout l'or et l'argent et toute l'argenterie que vous avez au château de Lavagnac[1] et l'avoir caché dans la nuit dans le salon à manger et moi ayant servi de manoeuvre au sieur Chapot père qui est encore au Vigan, y avoir établi une armoire remplie de linge et des assiettes de fayence

3° avoir gardé la maison pendant l'espace de 30 mois et dans le temps le plus critique que Monsieur et Madame Lacondamine[2] étaient à Lyon, Calmette témoin de cette affaire.

4° avoir transporté une relique du couvent venu de Rome sous le nom de St Pie martirisé à Rome et l'avoir bâtie en haut de la maison avec Chapot père dans une garderobe du coté du parterre sur le devant de la maison et avoir placé une grande armoire par devant, le sieur Chapot[3] m'ayant dit qu'on la cherche à présent qu'on ne la trouvera pas

5°avoir payé à boire à Salendre et Bourguignon et Mourges pour venir coucher dans la maison dans le moment qu'on brûlait les châteaux. Voilà Monsieur et Madame des faits avancés par preuve de témoins.

6° avoir traité les compte de recettes et dépenses à André, recommandé par Mr et Mme La Condamine à Ganges maison Astruc.

7° avoir reçu les lettres venant de Lyon qu'un homme portait et les avoir remises toutes à son adresse. Ainsi monsieur tous ces bienfaits ne doivent pas être perdus.

Alibert

Source : Arch. dép. Gard, 1 E 1833

1 Propriété du prince de Condé, il est vendu en 1790 à Jean Maurice de Faventine, vicomte d'Alzon. Son fils André-Henri Daudé d'Alzon épouse la fille adoptive de son cousin Clément de Faventines, prénommé Jeanne-Clémence de Faventines qui donna naissance à Emmanuel d'Alzon, missionnaire de la religion catholique au XIXe siècle.

2 Clément de Faventines (1739-1803), seigneur de La Condamine : l'hôtel de la Condamine est actuellement le siège de l'Académie des Hauts Cantons.

3 L'architecte qui restaura le château, début XIXe siècle.

À propos de la Regordane, histoires d'ornières

Recherche par Marie-Lucy Dumas

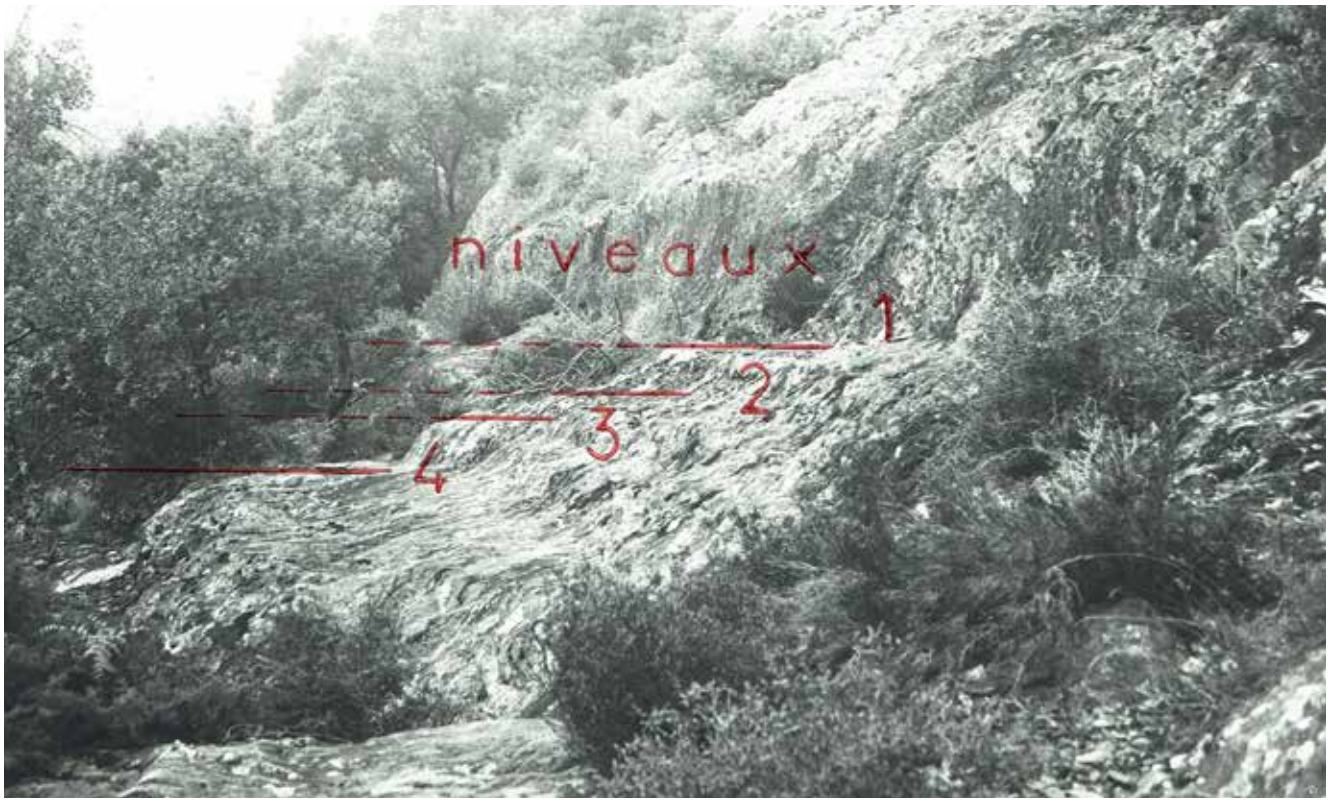

Ornières et reprises du chemin, dans la section entre La Roche (Vielvic) et Villefort. Photo d'une exposition sur la Regordane, organisée par Jean Pellet au début des années 1980.

Ornières et réfection de la route

Cette photo était accompagnée du commentaire suivant :

« Ce qui frappe tout d'abord c'est que la section perpendiculaire à l'axe de la voie présente en plusieurs endroits des espèces de gradins de plus d'un mètre de hauteur. Il est évident que plusieurs niveaux ont été pratiqués dans des périodes successives. Le niveau primitif a été le niveau supérieur.

Quand les murs de soutènement de ce niveau se sont écroulés, au lieu de les relever, on a préféré s'établir au-dessous et ainsi de suite…

C'est ainsi que l'on a laissé subsister à chaque abandon d'un niveau, la moitié longitudinale de la voie qui regardait la montagne. Cette partie était dans un roc solide et défiait le pic, les gens pressés de passer. Aussi, à chaque niveau abandonné aperçoit-on une ornière.

L'extrêmité nord-ouest de la traversée de la Roche ne présente que deux niveaux. La dénivellation est de 1,40m, la profondeur de chaque ornière 0,30 m et l'intervalle des ornières de 1,45m environ. À cent mètres plus bas se montrent quatre niveaux bien distincts. »

Bondurand, « Notes sur l'emplacement de la voie Régordane », *Mémoires de la société scientifique et littéraire d'Alais*, 1875.

Des ornières plutôt que des rainures

« La question qui se pose est de savoir si ces ornières doivent être considérées comme de simples traces d'usure ou, au contraire comme des sortes de rails préparés pour faciliter et assurer le roulement des voitures. Ornières ou rainures ? Dans la plupart des cas les observateurs n'ont pas hésité à reconnaître dans ces prétendues ornières l'effet d'un travail intentionnel. La rainure empêchait le

véhicule de dévier : elle était particulièrement utile dans les voies étroites de la montagne où elle diminuait le danger du précipice voisin… La rainure faisait véritablement office de rail… ». Déchelette et Grenier, *Manuel d'archéologie*, volume V, les Routes, 1930.

« Il n'est pas sérieux de dire que ces ornières ont été créées intentionnellement. À ceux qui le prétendent, nous offrons le marteau et le ciseau pour tenter l'expérience. Pour éviter que les charrettes ne glissent vers le ravin, une seule mini-ornière faisant office de butée aurait suffi. Il est plus vraisemblable que ces ornières ont été approfondies par le passage répété des véhicules, jour après jour, pendant des décennies, pendant deux ou trois siècles. Les ornières les plus profondes s'observent dans les pentes. Il faut alors se souvenir que le système de freinage le plus utilisé, jusqu'à l'invention des sabots de frein au XIXe siècle, consiste à enrayer les roues, c'est-à-dire à les immobiliser : l'expression « mettre des bâtons dans les roues » trouve ici sa signification. Les roues ainsi bloquées, glissent dans les ornières qui, par suite des frottements, s'approfondissent davantage dans les pentes que sur le plat.

Deux autres arguments :

- le fond des ornières : « le fond des ornières est transversalement arrondi et le profil en rond est irrégulier. On y trouve de longues coupelles envahies d'eau et de terre. C'est là l'œuvre de l'érosion : l'eau de ruissellement, le gel, l'action des acides humides… »

- l'asymétrie des ornières : « C'est un effet produit par une autre technique de freinage (…) Celle-ci consiste à tirer l'attelage très légèrement de côté de façon à amener chaque roue en contact avec l'une des parois de son ornière, paroi sur laquelle elle frotte, ralentissant ainsi le véhicule. C'est pourquoi l'un des flancs de chaque ornière, sans cesse sollicité, est dressé plan et lisse, tandis que l'autre va en s'approfondissant régulièrement. Là où s'observe cette asymétrie, la paroi lisse se trouve du côté de la montagne, ce qui semble logique. »

Girault, Marcel, *Le chemin de Régordane*, éditions Lacour, 2001, pp. 61-62.

Bibliographie de la Regordane (suite du numéro 187)

Clément, J. Lucien, De la voie dite Regordane et la naissance d'Alès, collection imprimée des *Cahiers Alésiens* n° 1, 1960. (consultable aux Arch. mun. d'Alès).

Des ornières sur le plat et loin du bord : le chemin de Coudoulous, la morphologie des ornières montre bien cette asymétrie décrite par Marcel Girault.

Les copies de lettres des maires comme source d'informations sur l'Ancien Régime

Un document retrouvé par Bernard Atger

C'est en réalisant un sondage dans les registres de copies de lettres de la commune de Gallargues le Montueux que j'ai trouvé ce document qui nous apporte des précisions sur le fonctionnement de la justice seigneuriale sous l'Ancien Régime. Qui n'a jamais trouvé à l'occasion de ses propres travaux la mention de justice haute, moyenne et basse, les termes de juge aux ordinaires, greffier, etc. Les explications données à son correspondant par le maire de Gallargues au début du dix-neuvième siècle sont souvent valables pour bien d'autres villages.

« Du 5 décembre 1820.
N°77
Monsieur le Juge ;
Je m'empresse à répondre aux questions que vous me demandez par l'honneur de votre lettre du 4 de ce mois relative à vous fournir des renseignements si avant la Révolution il existait dans cette commune une justice ou juridiction, quelle était sa nominature (?), sa composition et ses attributs etc.

A cela, je dois vous dire, monsieur le Juge que la commune de Gallargues avait avant la Révolution et, ce depuis un temps immémorial[1] une justice ou juridiction, de laquelle monsieur de Rochemore seigneur[2] alors seigneur de cette commune, prenait le titre de haut justicier[3] cette justice était composée d'un juge, d'un greffier et d'un procureur fiscal qui étaient nommés par Mr de Rochemore ; il y avait plusieurs procureurs postulants qui plaidaient la cause des particuliers, lesquels étaient agréés par le haut justicier ; cette justice avait le titre de cour bannerette[4] elle tenait une audience le mardi de chaque semaine et plus souvent selon l'exigence des cas ; ces attributions consistaient :

1/ En tout ce qui avait rapport à la police intérieure et extérieure de la commune, sur la taxe du pain et de la viande, la vérification des poids et mesures, le maintient de l'ordre et de la tranquillité, et tout ce qui pouvait intéresser la voie publique, creusement des fossés, etc., etc.

2/ Elle jugeait en dernier ressort le salaire des ouvriers, les dommages causés sur les propriétés rurales, les rixes et disputes entre particuliers, ainsi que les voies de faits commises les uns envers les autres.

3/ Elle connaissait de tout ce qui avait également rapport au droit civil ainsi que des dettes contractées entre particuliers dont la condamnation était prononcée en définitive à moins que ce ne fusse des dettes concernant le commerce, néanmoins dans certains cas, les justiciables avaient le droit de relever appel au sénéchal de Montpellier.

4/ De tous les délits portant peines infamantes ou afflictives, comme ce qu'on appelait anciennement carcan[5], bannissement pour un lieu déterminé, galères durant la vie du condamné, ou moindres

1 Dans une délibération du conseil municipal du 25 août 1855, Il y est dit que Monsieur Thomas, ex pharmacien à Gallargues a fait don à la commune de la matrice du sceau de la cour royale de Gallargues. Celui-ci, de forme circulaire, avec trois fleurs de lys au centre, porte l'inscription : S. CURIA REGIE CASTRI GALASANICI. Ce sceau a été expertisé par le conservateur des archives départementales qui l'a renvoyé à la commune en recommandant de le conserver dans une boite spéciale. Il a aujourd'hui disparu.

2 Gallargues faisait partie de la baronnie de Lunel et a été rattaché au domaine royal en 1295. Sa seigneurie fut alors régulièrement donnée à titre viager à divers seigneurs. Elle fut définitivement rachetée par Monsieur de Rochemore, premier président du présidial de Nîmes dans la première moitié du dix-septième siècle.

3 « *La haute justice est celle d'un seigneur qui a pouvoir de faire condamner à la peine capitale et de juger toute autre cause civile et criminelle excepté des cas royaux. La moyenne justice a le droit de juger des actions de tutelle et injures dont l'amende ne peut excéder soixante sols. La basse justice connait des droits dus au seigneur, du dégât des bêtes et injures dont l'amende ne peut excéder sept sols six deniers, on l'appelle autrement justice foncière.* » (Dictionnaire de Trévoux, 1743.)

4 La banalité des moulins, des fours, de la justice, fait partie des droits féodaux qu'un seigneur possède sur l'étendue de ses fiefs et qui contraint ses gens à l'usage exclusif de ces divers services pour lesquels, bien sûr, ils payent des droits. « *Quiconque a justice, a droit de banalité sur ses justiciables.* » (Dictionnaire de Trévoux, 1743.)

5 À la veille de la Révolution, le carcan était toujours en place, au devant du château. L'enlèvement de la pierre qui le constituait fut ordonné en même temps que celui des armoiries. C'est sur son emplacement que l'on dressa l'Arbre de la Liberté en 1848 et la statue de la « Déesse de la Liberté » en 1890.

selon la gravité du délit, même à la peine de mort, sauf l'appel par devant qui de droit.

J'ai devers moi la note d'un jugement rendu par les officiers de ladite juridiction en 1767, à la requête du procureur fiscal qui condamne le nommé Blondeau[6] alors notaire dudit Gallargues, à être pendu en effigie, jugement que j'ai moi-même vu exécuter par l'exécuteur de Nîmes au devant de la maison commune du présent lieu ; un nommé Roubeau de Vauvert, qui était marié ici, fut également condamné aux galères pour la vie ; [7]

Voila Monsieur tous les renseignements que je puis vous donner ; puissent-il remplir votre demande ; je vous salue.[8]

6 François Blondeau a été notaire à Gallargues de 1767 à 1768. C'est Batifort qui lui succède. Ces minutes sont conservées aux AD 30, 2 E 30-37.
« *On appelle exécuter en effigie l'exécution d'un criminel contumax et condamné dont on n'a pu faire la capture. On pend un tableau à une potence où est dépeint le criminel, la qualité du supplice et le jugement de condamnation est écrit au bas. Il n'y a que les condamnations à mort qui s'exécutent en effigie. Les condamnations aux galères, amende honorable, bannissement perpétuel, flétrissure, fouet, sont seulement écrites sur un tableau, sans aucune effigie.* » (Dictionnaire de Trévoux, 1743.)

7 Les registres concernant l'exercice de cette justice ont hélas disparu dans l'incendie du château des Rochemore en 1792.

8 En 1820, le maire est Henri Bérard. Gallargues Archives communales D 30, copies de lettres.

Gallargues vers 1834
(Vue depuis le sud-est)
Dessin d'Émilien Frossard.
(Émilien Frossard, *Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs*; édition de1834)

Extrait de l'ouvrage «Gallargues-le-Montueux», images d'hier et d'aujourd'hui, éditions La Fenestrelle.

À lire ou à consulter

Claudette Castell, Nicole Coulomb, Les chansons du mont Lozère, co-édition Clair de Terre-CORDAE/ La Talvera, 640 pages, CD MP3 d'1h20, 2016. *Postface de Jean-Noël Pelen*[1].

Le recueil de chansons du mont Lozère, co-édité par les associations Clair de Terre et CORDAE/ La Talvera, est le résultat de la réécriture d'une thèse de littérature soutenue en 1983 par Claudette Castell[2] et Nicole Coulomb[3].

Toutes deux habitaient à cette époque et depuis plusieurs années dans le hameau de L'Habitarelle d'Altier. Et parce qu'elles étaient convaincues que pour bien vivre dans un petit pays, il fallait en connaître les habitants, elles avaient écouté ceux de cette paroisse[4] pour en faire leur DEA. Sur la même période, elles avaient fait une enquête pour le Parc national des Cévennes sur le patrimoine archéologique[5] des habitants du mont Lozère.

Leur intérêt allait à la littérature orale, sa diversité faisant sa richesse. L'orientation donnée à leur recherche fut le résultat d'une rencontre, celle de Marcel et de Marinette Volpilière[6], agriculteurs et éleveurs du village de Valfournès. Ce furent eux et particulièrement Marinette dont le répertoire chansonnier semblait inépuisable qui leur fit choisir ce thème.

Pendant quatre ans, elles firent de nombreuses et belles rencontres, récoltant, dans ces moments de joie mais aussi de retenue, un corpus important et représentatif d'un lieu et d'un temps.

Après la soutenance de leur thèse, elles choisirent l'Education nationale. Ce n'est que récemment, en 2014, grâce aux encouragements et à l'implication de l'association Clair de Terre qu'elles décidèrent de reprendre leur manuscrit pour le transmettre à un large public.

Cette redécouverte d'un travail ancien dont les protagonistes avaient quasiment tous disparu a suscité de nouvelles rencontres avec les enfants ou les petits-enfants des témoins. L'accueil qui leur fut donné les a fortifiées dans la poursuite de l'écriture.

Elles avaient presque fini ce travail quand en août 2015, la vie fut enlevée à Claudette Castell dans une chute dans le torrent de la Gourdouze aux Hortals (Vialas) où elle avait acheté une maison.

Aujourd'hui, le livre paru est un hommage à Clo puisque c'est ainsi qu'on l'appelait.

Il compte 391 chansons qui essayent de couvrir toute la diversité des genres : chants de l'enfance, chansons d'amour, complaintes, chants patriotiques, chants « paysans », refrains de danse…

Les chansons sont situées dans leur contexte de production et la parole des chanteurs et chanteuses est première dans le discours qu'ils tiennent et le jugement qu'ils portent sur les chansons.

Un CD accompagne le livre dont il suit le déroulement.

La période couverte par l'enquête et le souvenir des chanteurs s'étale de 1880 à 1950 environ faisant ainsi se côtoyer des chansons folkloriques et des chansons de la première moitié du XXe siècle que les auteures ont choisi de conserver comme témoins de la cohabitation, en un temps donné, de l'ancien et du nouveau.

Leur ambition principale a été de donner une image aussi fidèle que possible de la pratique chansonnière.

Par l'évocation de la société et de l'histoire dans laquelle il s'est développé, ce corpus inédit fait entrer le lecteur dans la culture du petit pays que constitue le mont Lozère avec des constantes et des variations d'un point à l'autre de la montagne.

Étaient-ils heureux ces gens du mont Lozère quand ils chantaient sur les chemins, dans l'abri des maisons, dans l'amplitude des champs, sur la terre de la clède ou le banc du village ? Car s'il s'agit de chansons, il s'agit aussi de bonheur d'être au monde. Quand le chant était comme une évidence de laquelle on s'approchait dès l'enfance, et dont on gardait la pratique longuement dans l'âge adulte, le refrain aimé, la chanson mémorisée surgissaient spontanément pour le plaisir du chanteur, de la chanteuse, d'un groupe d'amis(es), d'une famille rassemblée. Alors oui, on pouvait parler de bonheur.

« *Ainsi … ce recueil de chants peut-il être appréhendé selon divers angles. On peut y découvrir les œuvres. Chercher parmi elles celles qui nous*

1 Cet ouvrage peut être commandé à : Association Clair de Terre. Chez Nicole Coulomb. 111, chemin de Saint-Mitre à Four de Buze. 13014 Marseille (Prix 20 € + 8 € de frais d'envoi).

2 Claudette Castell était originaire de Marseille et amoureuse du mont Lozère et de ses environs.

3 Nicole Coulomb est née à Villefort et attachée à Marseille où son travail l'a appelée.

4 Castell Claudette, Coulomb Nicole, *Une approche de la tradition orale dans la paroisse de L'Habitarelle (Altier)*, mémoire de DEA dactylographié, Aix-en-Provence, 1978.

5 Castell Claudette, Coulomb Nicole, *L'histoire et le patrimoine archéologique dans la culture orale des habitants du mont Lozère*, rapport dactylographié, P.N.C., Florac, 1981

6 Coulomb Nicole, *Marcel et Marinette Volpilière, Contes et chansons populaires du mont Lozère*, Aureille/Gaillac, Clair de Terre/GEMP-La Talvera, 1994 (deux cassettes et livret)
Coulomb Nicole, Castell Claudette, La barque qui allait sur l'eau et sur la terre, *Marcel Volpilière, un conteur du mont Lozère*, GARAE/HESIODE, Carcassonne, 1986

paraissent les plus ouvragées... On peut y voir aussi, dans l'entrelacement des différentes versions et dans la diversité de leur état, le reflet d'une société vivante qui travaillait, au jour le jour, ces mêmes formes, avec les qualités, plus ou moins étendues de chaque interprète. Il faut y voir surtout le témoin d'un temps, d'une culture…Il y a une sorte de liberté dont il est témoigné ici » : c'est ainsi que Jean-Noël Pelen parle de ce recueil dans sa postface.

Mazauric, Claude, Destins : quatre poilus originaires de Collorgues dans la Grande guerre (1914-1918), éditions de la Fenestrelle, Nîmes, 2014, 125p., prix 15 €.

Quatre frères originaires du village de Collorgues, dont trois ont rejoint le front de l'été 1914 et le quatrième en 1916. Ils ont participé aux combats les plus rudes et les plus meurtriers de la première guerre mondiale. Ils reviendront tous les quatre indemnes. À travers l'évocation de leur mode de vie rural antérieur à la guerre, on prend conscience de l'étrangeté d'une guerre dont personne ne mesurait à quel point elle serait longue et meurtrière. Les données recueillies par l'auteur, historien de métier, grâce aux documents conservés dans les archives publiques, relevées dans les souvenirs et les témoignages oraux, puisés dans les diverses sources privées et dans les journaux de marche des régiments aideront le lecteur à accompagner Lucien, Armand, Albin et Georges, sur les champs de bataille et dans les tranchées, dans les hôpitaux militaires et les lieux de convalescence et même au camp de prisonnier pour l'un d'entre eux. Puis, après le combat, une fois revenus à la vie civile les quatre frères plus ou moins meurtris mais inégalement désabusés, reprennent goût à la vie dans ce qu'on a qualifié naguère de « l'entre-deux-guerres ».

Cholvy, Gérard, Mémoire et Révolution, l'abbé Pialat (1755 – 1820), itinéraire d'un prêtre réfractaire en Cévennes. Éditions de la Fenestrelle, Nîmes, 2016,132 pages avec index, 15 €.

L'abbé Pialat a laissé un précieux témoignage de ses tribulations du plateau Vivarois des Cévennes à la montagne de la Séranne (à l'est du massif cévenol). C'est un prêtre réfractaire à la constitution civile du clergé, qui a refusé de prêter serment, comme beaucoup d'autres dans le Gard cévenol. Et il a dû fuir, se cacher, pour échapper aux persécutions religieuses, en 1791 – 1792. Il mène l'exercice d'un ministère clandestin très actif dans la région comprise entre Pompignan et les abords de Ganges. Il vit ainsi caché jusqu'en 1798. La cachette des prêtres réfractaires est bien connue en Cévenne catholique, dans le canton de Génolhac, on ne dénombre pas moins d'une dizaine de cachettes, chez des particuliers, et même chez des protestants, de prêtres ayant refusé le serment.

Gérard Cholvy insère cette histoire dans une perspective plus large : une étude sur l'attitude des populations tant protestantes que catholiques, et la permanence depuis cette époque de deux France dans le sud : celle des catholiques qui votent monarchiste, et celle des protestants qui votent républicain, issues toutes les deux de traditions différentes. Il montre aussi que la capacité de résistance à la laïcisation (à la fin du XIXe siècle) fut particulièrement élevée dans le Gard et en Lozère. De nombreuses cartes permettent de comparer des situations différentes dans les départements français.

C'est une étude de sociologie religieuse, plus particulièrement sur les catholiques des Cévennes une majorité attachée aux traditions religieuses et une minorité, plus revancharde dans l'espace protestant.

À consulter à l'université Paul Valéry, Montpellier 3, Laboratoire CRISES

- missions, organisation d'évènements scientifiques : crises.finances@univ-montp3.fr
- communication, site web, affiches : crises.communication@univ-montp3.fr
- documentation, consultation de mémoires : crises.documentation@univ-montp3.fr
- informations, valorisation, demandes spécifiques : crises.information@univ-montp3.fr

Nous avons reçu

Cahiers du Centre de généalogie protestante, n° 136, quatrième trimestre 2016.

- Lacroix, Jean-Claude, « Un village protestant du Gard et son seigneur catholique Saint-Victor de Malcap et les Castillon de Saint-Victor », pp. 198-205. (Du XIIIe siècle au XIXe siècle, aucune référence).

Causses et Cévennes, 121e année, n° 4-2016. Au sommaire :

- Wienin, Michel, « Une mission de l'Église réformée de France auprès des néoruraux dans les années 1970 », pp. 460-462.
- Rouvière, Catherine, « Pierre Rabhi : du « retour à la terre » à l'engagement pour une « grande révolution par la bêche », pp.463-466.
- Aufrere, Sydney, H., « Jean-François Edmé Perrot (1790-1867), soldat de l'Empire, archéologue régional et montreur de momies de Nîmes à Bordeaux », pp. 467-469.

- André, Daniel, « Le plateau des Bondons et ses trésors », pp. 470-475.

Causses et Cévennes, n° 1-2017
Sur le le thème de « Exploitation et pollution des sites », (Mines de la Croix-de-Pallières, Mine Cournier et Mine Joseph, secteur d'Alès) ; un article nouveau style sur une « Gendarme au féminin » (Isabelle Jouve) et un plus classique sur la querelle entre André Martel et le Club Cévenol (Daniel André).

De serres en valats, le magazine du Parc national des Cévennes, n° 43, février 2017. Au sommaire, le nouveau conseil d'administration du P. n.C., l'éducation au développement durable et la réhabilitation des terrasses du hameau de la Sablière.

Études Héraultaises, n° 47, 2016.
La revue est consacrée à Jean Nougaret le languedocien (1939-2013), hommages à sa mémoire. Un bel article sur les plafonds peints de l'Hérault.

Fruits oubliés, revue de pomologie vivante, décembre 2016, n° 69. Au sommaire :
- Darnas, Isabelle, « St Germain de Calberte, entre 1291 et 1500, vision fugace des cultures médiévales à travers les textes », pp. 1-3.
- Reyne-Bridgens, Cécile, « La sauvegarde du patrimoine fruitier en Lozère », pp. 4-9.
- Jullian, Jean-François, « La démarche de Jus de pommes des vallées cévenoles et du mont Lozère », pp.10-13.
- Sunt, Christian, « Le châtaignier, arbre paysan pour l'autonomie rurale », pp.14-12. Accompagné de fiches sur quelques variétés de châtaignes.
- Sauvezon, Antoinette, « La châtaigne, un aliment à découvrir ou à redécouvrir », pp. 23-28.
- Garrel, Dominique, « Petite histoire de la vigne en Lozère », pp. 29-36.
- Montaigne (de), Viviane, « Le verger de Ventajols, des variétés locales préservées par le Parc national des Cévennes », pp. 37-38

Généalogie en Cévennes, revue de l'A.C.G.C., n° 113, août 2016
Généalogie en Cévennes, revue de l'A.C.G.C., n° 114, novembre 2016

Huguenotten, 81, Jahrgang nr 1/2017.

La Viste, Voir et connaître le Pays des Vans, n° 40, décembre 2016.
- Vigouroux, Régine, « Grandeur et décadence d'une famille du pays des Vans, les Dalméras de Brès », pp.2-14.
-Boucard, Jean-Claude, « Plédjadou et plumadou, outils de pierre d'autrefois », pp. 15-22.
- Charrié, Pierre, « Aspects de la vie matérielle au Pays des Vans, 1700-1730, », pp. 23-28
- Riou, Michel, « Joyeuse et la guerre de 1914-1918 », pp. 29-44.
Morardet, Bernard, « Un commerce aux Vans dans les années 1900 : la maison Violet », pp. 45-55.
- Boissin, Claude, « Incursions dans l'histoire d'une famille de Chambonas », pp. 56-61.
La Viste a un site internet à consulter
https://www.laviste-paysdesvans.fr/
Vous pourrez y trouver les sommaires de tous les numéros de la Viste depuis le début et les actualités, notamment l'annonce des conférences et autres activités.

Patrimoine 30, revue de la Fédération historique et archéologique du Gard, n° 36, décembre 2016. Au sommaire :
- Venobre, Jean-Paul, « Le Martinet, petite histoire d'un village-usine cévenol », pp. 10-22. (nombreuse bibliographie).

Atger Jacques, ***Fraissinet-de-Fourques,*** partie 1 La Préhistoire et la paroisse jusqu'à la création de la commune (1790), texte photocopié par les soins de l'auteur, janvier 2017, sans pagination. Au sommaire : la préhistoire, la paroisse catholique, l'arrivée du protestantisme, la paroisse pendant les guerres de religion et après, l'abolition de l'édit de Nantes, l'agrandissement de l'église, la guerre des camisards, la période du XVIIIe siècle. Quelques notices biographiques, et une annexe sur la grotte des fées un refuge pour les villageois. De nombreuses photos.

Atger Jacques, Chambon Philippe, ***Fraissinet-de-Fourques, l'église Saint-Protais-Saint-Gervais,*** sans pagination, avril 2013. Avec de nombreuses photos. Description et historique de l'église.

Académie cévenole, Annales 2015-2016, XXVI, Alès. Au sommaire :
Le Cèpe, par Jean Rondet, Les crues cévenoles par Bernard Vayssade, Matt Bondurand, l'héritage cévenol de l'écrivain américain, Annie Corbier.

Association du Patrimoine gallarguois, Gallargues-le-Montueux, images d'hier et d'aujourd'hui, Les éditions de la Fenestrelle, novembre 2016, Brignon, 211 pages abondamment illustrées, prix 25 € à commander aux Éditions La Fenestrelle.

Le lien des chercheurs Cévenols

Hors-séries classés par thèmes
(numéros disponibles)

Nouveau tarif au 1er octobre 2015. Les frais d'expédition ne sont pas compris. (nous contacter)

CDROM

CD	« Bibliographie LCC » : Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 170, avec sommaire).	30,00 €

Familles

HS 33	Famille PINTARD d'Uzège (Jean Pintard)	3,00 €
HS 43	Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet)	12,00 €
HS 50	La famille du CAYLAR en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick Chassin du Guerny)	12,00 €
HS 60	Les DURANC DE VIBRAC, une grande famille cévenole (Guy Puec)	5,00 €
HS 65	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, Pasteurs et Marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €

Religions

HS 19	Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 28	Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard)	4,00 €
HS 29	Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean Dautun)	4,00 €
HS 34	Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger)	4,00 €
HS 36	Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton)	6,00 €
HS 37	Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 44	Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard)	4,00 €
HS 51	Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul Chabrol)	3,00 €
HS 53	Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier)	5,00 €
HS 55	Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole)	3,00 €
HS 56	Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet)	15,00 €

Sources : compoix, chartriers, etc.

CD 4	La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	Le CD	8,00 €
HS 3	Le Chartrier de Portes. (Jean-Bernard Elzière)		12,00 €
HS 6	Sommaire des titres du Masaribal (Y Chassin du Guerny et André Claveirole)	Le CD	8,00 €
HS 20	Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger)		3,00 €
HS 27	Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger)		5,00 €
HS 32	Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques Valat de Chapelain)		4,00 €
HS 46	Inventaire des archives de l'évêché d'Uzès (Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet)		12,00 €
HS 48	État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle		12,00 €
HS 49	Le compoix de Dourbies (Jean André)		6,00 €
HS 52	État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans)		3,00 €
HS 54	État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini)		6,00 €
HS 57	Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet)		9,00 €
HS 58	Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole)		4,00 €
HS 59	Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) - réédition		20,00 €

Patrimoine, histoire

HS 7	La tour de PINTARD (Jean Pintard)	3,00 €
HS 10	Les martinets ou forges à fer (Jean dautun)	3,00 €
HS 16	Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard Atger)	3,00 €
HS 18	Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret)	5,00 €
HS 25	Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun)	4,00 €
HS 26	L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger)	4,00 €
HS 31	Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard)	3,00 €
HS 38	Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet)	3,00 €
HS 39	Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord)	3,00 €
HS 40	Anduze en 1400 (Jean Pellet)	3,00 €
HS 61	L'Affaire Bruguier ; un procès sous la Terreur, à propos de droits féodaux (Jean-Gabriel Pieters) - Le CD	5,00 €
HS 62	Toponymie – Le problème des anglades dans le département du Gard (Pierre Casado)	8,00 €
HS 63	Histoire et paysages du Malgoirès à travers les siècles, (Jean-Gabriel Pieters)	10,00 €
HS 64	Le site du Bocard à Vialas (Lozère), mine et usine de traitement de la galène, minerai de plomb argentifère (Cécile Coustès)	15,00 €
HS 65	La Franc-maçonnerie dans le Gard septentrional, (Gabriel Liotard et divers autres auteurs)	8,00 €
HS 66	Histoire des familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands (Henri Teisserenc)	15,00 €
HS 67	Campmau, une vallée, ses gens, son histoire (Bernard Atger)	15,00 €
HS 68	Mythes et légendes alésiennes, Alès vu par les écrivains	9,00 €

De nombreuses bibliographies ont été retirées du catalogue, car trop anciennes.
Elles restent disponibles sur demande (voir la liste sur notre site www.cevenols.fr)

9 770335 626008

Les adhérents LCC Font-Vive, à jour de leurs cotisations bénéficient d'une réduction de 20 %.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC